



INTERNATIONAL

Université grecque :
très fortes mobilisations



MONDES UNIVERSITAIRES

Les 20 propositions
de la CPU



MONDES UNIVERSITAIRES

CNU : bilan d'une présidence



CULTURE

Label Art et Essai :
un cinéma d'exception

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 554 AVRIL 2007

e s n e s u p

DOSSIER

Préparer le Congrès de Paris



Audience sur les mutations du 22 mars 2007

En octobre, reprenant au vol les promesses de de Robien sur les rapprochements de conjoints dans l'Éducation nationale, le SNESUP avait attiré l'attention du ministre sur les difficultés spécifiques des enseignants du supérieur pour obtenir des mutations. Le ministre s'était engagé à mettre en place un groupe de travail sur ce sujet. Après plusieurs relances, le SNESUP a été enfin reçu le 22 mars par Alain Perritaz, directeur adjoint de la DGRH au

ministère. Notre délégation a présenté, sous le titre « Contribution du SNESUP-FSU », notre analyse de la situation, de nombreuses pistes pour améliorer les dispositifs de mutations et de transferts de postes pour les enseignants-chercheurs et pour les enseignants du second degré, et des mesures d'urgence en cas d'éloignement de conjoints (à consulter sur le site du SNESUP, www.snesup.fr, ndoc 2894). Les représentants du ministère ont

reconnu que l'autonomie des universités rend difficile l'application de la loi Roustan sur les rapprochements de conjoints, mais ne doit pas y faire obstacle. Notre contribution a été bien reçue et sera analysée avec soin. Pour la suite, M. Perritaz prendra d'abord contact avec la CPU, et il s'engage à organiser une rencontre pluraliste des différentes parties concernées. ● Paris, le 22 mars 2007
Pour la délégation, **Michel Fortuné**
responsable du secteur « situation des personnels »

Hommage à Marie-France Conus



C'est avec une très grande douleur que nous nous devons d'annoncer que Marie-France Conus est décédée samedi 10 mars, à l'âge de 48 ans.

Marie-France était MCF de sciences économiques, HDR, au département AES de l'Université Montpellier III (Lettres, sciences humaines et sociales) depuis dix ans. Formée à Montpellier I, elle avait débuté sa carrière à Perpignan. Militante syndicaliste, fortement engagée dans la défense du service public, des perspectives de carrière des jeunes enseignants-chercheurs, du pluralisme de la recherche, elle finissait son

deuxième mandat de membre de la 5^e section du CNU dont elle était vice-présidente. Elle était au bureau de la Conférence permanente du CNU. Militante communiste, elle aura suivi jusqu'au bout l'aventure des Comités Unitaires Anti-Libéraux, en particulier à l'Université Paul Valéry. Historienne de l'économie, chercheuse exigeante et passionnée, elle était l'une des spécialistes des « ondes longues du capitalisme », ainsi que du secteur charbonnier et de l'économie de la connaissance. Soucieuse de la dimension critique et des usages sociaux de la recherche, elle répondait présente aux sollicitations des acteurs sociaux, animait des colloques sur site. Elle présidait ainsi les « Rencontres Marx » de Montpellier.

Minée par la maladie, elle portait toujours avec enthousiasme des projets de recherche dont l'un venait d'être reconnu par l'ANR. Confiante dans la présence du SNESUP au cœur de tous nos engagements professionnels, Marie-France avait accepté de figurer en seconde position dans le trio proposé par le SNESUP pour le CA de l'AERES. Elle était encore présente, défendant avec conviction nos conceptions syndicales, à l'assemblée générale de la CPCNU du 12 janvier. Le SNESUP rend hommage à cette militante exceptionnelle et s'associe au deuil de ses proches et de sa famille. ●
Alain Marchand
Secrétaire de la Section SNESUP Montpellier III
Jean Fabbri
Secrétaire Général du SNESUP

Le SNCS renouvelle sa direction

Le SNESUP salue Jacques Fossey, secrétaire Général du SNCS-FSU jusqu'au 31 mars 2006, avec qui nous avons contribué à faire entendre les voix syndicales lors du mouvement lancé par la pétition Sauvez La Recherche, dans les AG, les manifestations et l'Intersyndicale. Nous félicitons Jean-Luc Mazet pour son élection : difficile succession ! Nos 2 syndicats, éditeurs communs de la VRS, partagent dans la FSU bien des propositions et bien des projets. ●



UN LIVRE BLANC POUR LE FLE-FLS

Un an après les Etats-Généraux du FLE-FLS, le Collectif National du FLE-FLS, au sein duquel le SNESUP prend toute sa part, a rédigé un Livre Blanc de la Langue-Culture Française. Ce document, adressé aux dirigeants politiques et aux candidats à la présidentielle, développe un ensemble de propositions visant :

- à la reconnaissance de la discipline Didactique des Langues-Cultures ;
- à la reconnaissance statutaire et institutionnelle des enseignants en FLE-FLS du secteur public et du secteur privé en France et à l'étranger.

Vous trouverez ce document sur notre site www.snesup.fr, « ndoc » 2886. Il devient urgent qu'un grand débat ait lieu à l'Assemblée Nationale sur l'enseignement et la diffusion de notre langue tant en France qu'à l'étranger. Le collectif demande solennellement que la mission de service public propre à cette formation soit protégée et développée dans le cadre d'une loi. Pour joindre le collectif : Chantal.forestal@pl.univ-aix.fr

21, 22, 23 avril

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

Au moment où ces lignes sont écrites l'horizon individuel et collectif semble se porter sur ces seules journées... Un tournant ?

Si nous avons salué, ici même, au début de la campagne électorale, la place faite par la plupart des candidats aux questions des formations universitaires et de recherche, la suite fut plus décevante : très peu d'engagements concrets tant sur le nombre indispensable des créations d'emplois statutaires que sur les principes de financement et l'organisation même de cette part universitaire essentielle des services publics. Dans sa durée, ses dimensions plus médiatiques que politiques, cette longue période préélectorale a, de fait, oblitéré bien des terrains où se dessinent les champs de force. La faible participation des enseignants du supérieur au scrutin du CNESER le 20 mars s'inscrit dans ce contexte. Il faut le dire : elle affaiblit d'abord la démocratie - et pas seulement la « démocratie



universitaire». Pouvons-nous croire en la formation, en ses valeurs de conquête d'une dignité citoyenne, sans donner vitalité à la démocratie dans nos actes individuels ?

Dans ces pages du mensuel renouvelé nous avons livré depuis 18 mois, en confiance, le meilleur de ce que nous portons. Le score du SNESUP au CNESER est pour ceux qui font ce journal, pour nos candidats, pour tous ceux qui font vivre la démarche syndicale, une réelle déception, même si nous sommes et de très loin, avec près de 40 % des voix, la première force syndicale. C'est l'un des éléments, d'autres sont plus souriants, d'un bilan et de perspectives que les syndiqués SNESUP ont à tracer à l'occasion du Congrès de juin prochain.

Ce numéro d'une pagination et d'un contenu inhabituels (mais raisonnables !) pour donner à tous la parole. Avant, pendant, après le 22 avril !
Paris le 12 avril

ACTUALITÉ 4

- Élections CNESER : **faible participation**, le SNESUP nettement en tête
- **Congrès de l'UNEF** : un grand moment après la victoire contre le CPE
- Faut-il instaurer des **statistiques ethniques** ?

MÉTIER 7

- Non titulaires : **modification des statuts**
- Fiche syndicale « **CNU Commission d'appel** »

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- **PRES** : en Languedoc-Roussillon aussi, la volonté du ministère d'imposer un EPCS
- **Une initiative** (encore) unique
- Questions sur « **l'orientation active** »

DOSSIER 9

Préparer le Congrès de Paris

Laboratoire, département, composante, établissement et académie : c'est d'abord à ces niveaux et dans leurs multiples instances que s'exprime la réalité du syndicat également présent au plan national partout où il peut intervenir pour le « SPESR »*. Le Congrès concerne tous ces niveaux d'implication professionnelle, de résistance aux dérives autoritaires et libérales, de construction d'un autre avenir. En liaison avec ces enjeux, le SNESUP s'inscrit dans toutes les questions de société : choix économiques et sociaux, inégalités sociales, pauvreté galopante, droits des étrangers, exclusion, accès aux savoirs, aux qualifications et à l'emploi... C'est dire combien ce Congrès, placé au cœur des questions de société, doit concerner chacune et chacun sur le terrain et/ou comme délégué. Pour discuter bilan, orientations et projets, nous sommes tous des congressistes !



MONDES UNIVERSITAIRES 24

- Les **20 propositions** de la CPU
- **Penser autrement** l'organisation des universités
- Une **recherche menacée** de toute part
- **11^e section** : bilan d'une présidence

INTERNATIONAL 29

- **Université grecque** : très fortes mobilisations contre la logique de privatisation
- **Espagne** : la mémoire des républicains

ENTRETIEN 30

- avec **J.-C. Le Duigou**

CULTURE 31

- **Label art et essai** : un cinéma d'exception

ÉPHÉMÉRIDE

11 ET 18 AVRIL

Rencontre avec la Conférence des Présidents d'Université

16 ET 17 AVRIL

CNESER (Décret Master, intégration des IUFM...)

DU 19 AU 21 AVRIL

Congrès de la FENPROF à Lisbonne

24 AVRIL

Comités de suivi Licence et Licence Pro

25 AVRIL ET 2 MAI

CCN des IUT

26 AVRIL

Conférence débat organisée par la Ligue des Droits de l'Homme, sur l'évolution du droit du travail en Europe, à l'ENS de la rue d'Ulm

28 ET 29 AVRIL

Congrès du SAES

DU 28 AVRIL AU 13 MAI

Quinzaine du commerce équitable

1^{ER} MAI

Manifestations unitaires

8 MAI

Commémoration de la victoire sur le nazisme

10 MAI

Commission Administrative Nationale du SNESUP

Conseil Supérieur de l'Éducation

16 MAI

Réunion plénière du secteur éducation de la FSU

21 MAI

CNESER plénier

DU 21 AU 25 MAI

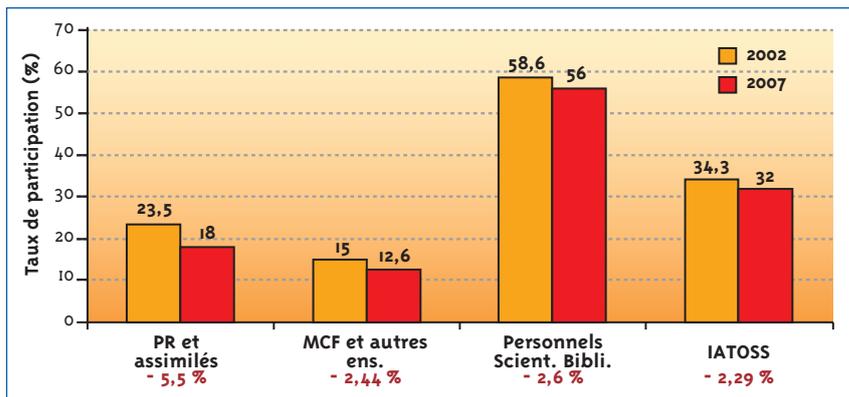
9^e Congrès de la FER-CGT

ÉLECTIONS CNESER

Faible participation, le SNESUP nettement en tête → par Michelle Lauton

Les élections au CNESER des personnels en mars montrent une baisse sensible de la participation chez les personnels enseignants et assimilés. Nous présentons une brève analyse des résultats.

La participation au scrutin de mars 2007 est décevante, en baisse dans tous les collèges.



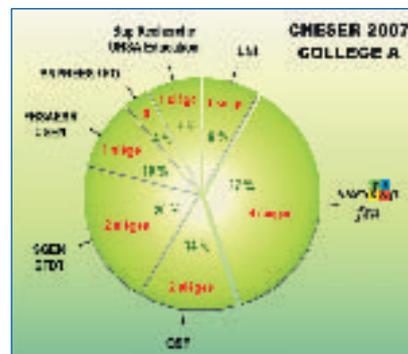
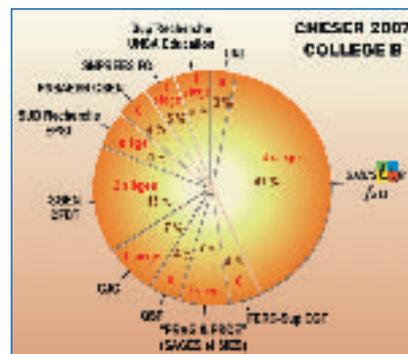
OBSTACLES À LA DÉMOCRATIE

Les ministres ont tout fait pour réduire le rôle des instances élues comme le CNESER. L'objectif gouvernemental est d'imposer des organismes technocratiques, tels l'ANR ou l'AERES, peuplés de nommés et dépourvus d'élus. Au seuil des élections présidentielles et législatives si présentes dans les médias, alors même que l'enseignement supérieur et la recherche sont devenus des questions de société dans les débats publics, l'enjeu de ce scrutin professionnel ne semble pas avoir été perçu par nombre de collègues, submergés par le travail au niveau du laboratoire ou de l'équipe pédagogique.

Les formes d'organisation de ce scrutin, très différentes de celles d'autres scrutins universitaires récents (CTPU, CS-CNRS, ou élections aux CSE et conseils d'université), ont lourdement contribué à ce faible taux de participation. Parmi les obstacles, on peut citer : la nécessité de demander à voter par correspondance selon une démarche lourde, l'impossibilité du vote par procuration, souvent un unique bureau de vote central à la présidence de l'établissement (sans sections de vote dans les divers sites) et une faible diffusion d'informations sur ce scrutin. Le SNESUP demande une autre organisation des élections au CNESER et fera des propositions.

LE SNESUP-FSU, FORCE PRINCIPALE

Ce scrutin confirme le SNESUP-FSU comme premier syndicat des personnels enseignants de l'Enseignement Supérieur. Avec 8 élus (4 Professeurs ; 4 MCF et autres enseignants) et un score plus de deux fois supérieur à la seconde force syndicale, le SGEN-CFDT, le SNESUP-FSU se voit confirmé dans sa repré-



le snesup

MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon, Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 111 507698 D 73
ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
CAG, Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Didier Chamma

▼
**Ce scrutin confirme
 le SNESUP-FSU
 comme premier syndicat
 des personnels enseignants
 de l'enseignement
 supérieur.**
 ▲

sentativité. Les listes s'inscrivent dans des orientations élitistes ou corporatistes voient leur influence augmentée, avec l'octroi d'un siège supplémentaire à QSF⁽¹⁾ chez les professeurs et assimilés, et d'un siège chez les maîtres de conférences et autres enseignants à la liste « PRAG et PRCE »⁽²⁾. On doit noter que le SNESUP

progresses en pourcentage dans le collège des professeurs, tout en y gardant le même nombre de sièges, et qu'il perd un siège dans le collège des maîtres de conférences et autres enseignants. Chez les personnels IATOSS, la répartition des sièges reste la même, la FSU gardant un siège et l'UNSA restant la première

union syndicale. Pour les personnels scientifiques des bibliothèques, il y a un second tour. Les nouveaux élus SNESUP porteront en CNESEF dès le mois de mai les mandats pour la défense et le développement du service public d'enseignement supérieur et de recherche, de ses établissements, de ses missions, sur lesquels ils ont été élus. ●

(1) Qualité de la Science Française.
 (2) Présentée par le SAGES et le SIES.

Congrès de l'UNEF : un grand moment après la victoire contre le CPE → par les envoyés du SNESUP à Lille

Cent ans d'histoire pour cette grande organisation portée par ses conquêtes récentes. Histoire, action, ambition pour la jeunesse ont marqué ce congrès, riche en propositions pour donner un nouveau souffle à l'enseignement supérieur.

Il y avait près d'un millier à s'appuyer sur la dynamique de la victoire de 2006 contre le CPE pour reconstruire l'enseignement supérieur et fêter à l'occasion du 80ème congrès de l'UNEF les 100 ans de l'organisation syndicale étudiante si présente dans nos établissements. Le SNESUP et la FSU étaient présents tout au long de ces journées de « tables rondes », festivité, séances plénières et ateliers. Les militants de la FSU et du SNESUP de l'académie de Lille tenaient un stand coloré, très apprécié et couvert par les publications du SNESUP et celles de l'Institut. François Bouillon (SNESUP et Institut de la FSU) et Gérard Aschieri sont revenus sur les liens anciens et fructueux entre nos organisations.

Une table ronde avec Jean-Pierre Finance, 1er vice-président de la CPU, Bertrand Monthubert, président de SLR, Jean Fabbri, SG du SNESUP, animée par Sophie Binet de l'UNEF a été consacrée à « Réformer l'université pour démocratiser l'enseignement supérieur ». Si les propositions de la CPU issues des journées de Metz furent bousculées par les délégués étudiants, en matière de sélection, financement et gouvernance, les analyses du SNESUP et ses projets ambitieux pour un service public universitaire gratuit et démocratisé ont séduit. Les débats passionnés autour des questions de professionnalisation, de contrat individuel de réussite, ont montré l'im-

portance de poursuivre tant au niveau national que dans les établissements les contacts entre le SNESUP et l'UNEF.

MOMENTS FORTS

L'UNEF avait aussi invité à ce congrès les représentants des confédérations ou assimilées et les candidats à l'élection présidentielle, représentés ou présents en personne. Mais les deux moments forts furent surtout le discours de haute tenue de Bruno Julliard, président de l'UNEF, sur les cent ans de l'organisation, et le débat sur l'activité introduit de manière remarquable par Caroline De Haas, secrétaire générale.

Parcourant ces cent ans d'histoire, Bruno Julliard en tire un double enseignement qui vaut pour tout le syndicalisme : le caractère fondamental de l'indépendance syndicale et la relation entre la mobilisation et la négociation. Sur le premier point, lucidement, il dit : « Je parlais des leçons de l'histoire. En voilà une qui doit nous coller à la peau. Nous devons

être intransigeants dans ce domaine : le syndicat des étudiants est géré par les étudiants et personne d'autre. Nous l'avons montré récemment, et je le dis ici, quiconque s'aventurerait à reproduire quelque erreur du passé, quiconque s'en prendrait à la souveraineté la plus absolue des adhérents sur leur syndicat, en paierait le prix fort ; nous avons trop souffert de tutelles, l'autonomie des étudiants a souvent été remise en cause, par des gouvernements, par des individus, par des organisations. ». Sur le second point, Bruno Julliard résume en une formule saisissante l'essence même du syndicalisme de conquête sociale : « L'UNEF, notre UNEF, celle qui change la vie des étudiants, c'est celle qui ne choisit pas entre la rue et les ministères. C'est celle qui gagne des droits pour les étudiants, c'est celle qui fait reculer les gouvernements, c'est celle qui propose. C'est celle qui va dans les ministères avec la rue. Telle est notre boussole. »

En écho, Caroline De Haas retraçait les temps forts et faibles de la lutte contre le CPE jusqu'à son aboutissement victorieux. Pour aujourd'hui, elle analysait la sortie de décrets concernant les étudiants étrangers, améliorant leur situation, ainsi que la retenue du ministère en ce qui concerne la sélection à l'entrée en master, comme deux fruits de la dynamique du CPE. Vitalité de la victoire qui ne laisse pas au gouvernement les mains libres. ●



Faut-il instaurer des statistiques ethniques ?

Sur cette question d'actualité, deux chercheurs exposent leurs arguments contradictoires, afin de nourrir le débat citoyen.

Du danger des statistiques « ethno-raciales »

→ par Jean-François Amadieu
Directeur de l'Observatoire des discriminations

Les statistiques « ethno-raciales » stigmatisent les groupes qu'elles sont censées aider, alimentent une logique de classement ethno-raciale et occultent les véritables origines de l'inégalité et des discriminations.

La mise en place de statistiques concernant l'origine « ethnique ou raciale » présente des risques que la lutte contre les discriminations et pour une égalité réelle des chances ne justifie pas.

Lutter contre les discriminations suppose de pouvoir constater des faits discriminatoires à des fins judiciaires et de mesurer les progrès qui restent à accomplir. Les tenants des statistiques « ethno-raciales » avancent que sans elles nous ne pouvons pas lutter contre les discriminations. Derrière un argument frappé au coin du bon sens se cache en fait une méconnaissance des outils de lutte. La méthode dite du « testing » a par exemple joué un rôle majeur pour sortir du déni au sujet des discriminations et elle constitue un élément essentiel de la preuve dans les procès.

Inutiles, les statistiques « ethno-raciales » sont également dangereuses. Comment éviter que les entreprises ou les organismes HLM utilisent les fichiers ainsi constitués pour gérer plus « efficacement » leur « diversité », mais dans un sens discriminatoire ? Comment seront utilisées les statistiques établies par profession des musulmans, des juifs et des catholiques ? Comment éviter de stigmatiser les groupes

que de telles statistiques sont censées aider ? Un autre risque réside dans la constitution des référentiels « ethno-raciaux ». Un référentiel suppose d'avoir choisi des catégories dans lesquels les individus doivent ensuite se situer. Dans tous les pays cette typologie pose de redoutables problèmes car les « races », faut-il le souligner, n'existent tout simplement pas. Pour certains, les Corses sont une « ethnique », les juifs une « race » et, pour d'autres, on devrait en France décompter les « Arabo-musulmans ». Les statistiques « ethno-raciales » suggèrent homogénéité là où il y a diversité et mettent des frontières là où il y a continuité. Elles stimulent donc les affrontements communautaires : il s'agit de marquer sa différence et non sa ressemblance. L'enjeu est alors de déboucher sur des politiques de discrimination positives fondées sur des critères « ethno-raciaux » ou religieux.

Ainsi, en mesurant la diversité, on ne lutte pas contre les discriminations mais on risque d'en créer de nouvelles. En banalisant la notion de « race », on retarde finalement le combat pour l'égalité des chances : d'une part, en alimentant une logique de classement ethno-raciale et, d'autre part, en occultant les véritables origines de l'inégalité et des discriminations. ●

Diversité : ne cassons pas le thermomètre !

→ Vincent Tiberj, Chercheur au CEVIPOF

Connaître la diversité permettrait de raviver le lien social. La république ne doit pas être invoquée pour masquer les inégalités réelles.

Avant de statuer sur la mesure ou non des statistiques d'origines (et non simplement la vision réductrice de « l'ethno-racial »), rappelons quelques résultats. Si panne du modèle d'intégration il y a, elle est plus du côté de la société que des enfants de l'immigration : meilleure réussite des enfants d'immigrés dans les études quand on tient compte de l'origine sociale, un attachement fort à la république laïque et une culture de la réussite largement supérieure à celle des Français en général et pourtant, un taux de chômage deux fois supérieur chez les jeunes d'origine algérienne en comparaison avec les jeunes sans ascendance étrangère. Rien qu'avec ces données on comprend mieux pourquoi les sociologues recourent à ces mesures : 1) mieux connaître les phénomènes sociaux, 2) éclairer cette France de la diversité laissée invisible pendant trop longtemps 3) mettre en évidence les responsabilités des problèmes d'intégration.

Certains affirment que les mesures des origines ne sont pas républicaines, mais que dire alors d'une société qui pratique trop souvent le déni d'égalité ? Près de 50 % des Français considèrent qu'il y a trop d'immigrés en France et cette opinion s'applique aussi aux Français d'origine immigrée. L'ethno-racial n'a été pratiqué que dans de rares enquêtes, mais la couleur de peau est bien dans la tête de l'homme de la rue. Aux préjugés anti-immigrés et clairement racistes, on peut aussi ajouter les préjugés sur l'islam : dans une enquête récente de TNS-Sofres il appert que les électeurs rejetaient à 30 % un candidat « de culture ou de religion musulmane » contre « seulement » 18 % s'il était d'origine étrangère et 15 % s'il était homosexuel.

Connaître la diversité est donc une urgence républicaine, pour mettre à mal les idées reçues, garantir que la république ne soit pas invoquée pour masquer les inégalités réelles, raviver le lien social. Invoquer la crainte du communautarisme, c'est se tromper de mécanisme : si l'attachement des Afro-américains à leur communauté est si fort, ce n'est pas parce qu'on mesure cette appartenance mais parce que la société américaine continue à discriminer. Aujourd'hui, la communauté académique peut discuter des moyens d'appréhender les origines (nationalité des parents, lieu de naissance des ascendants, perception des origines par autrui, définition par l'individu, par exemple), mais il ne faut surtout pas se priver d'un thermomètre pour mesurer les maux et les fièvres hexagonaux. ●

Les statistiques « ethno-raciales » stimulent les affrontements communautaires : il s'agit de marquer sa différence et non sa ressemblance.

Si l'attachement des Afro-américains à leur communauté est si fort, ce n'est pas parce qu'on mesure cette appartenance mais parce que la société américaine continue à discriminer.

Non titulaires : modification des statuts

→ par Noël Bernard, Responsable du secteur Affaires Personnelles

Face à la mise en place d'une fonction publique à deux vitesses, le SNESUP poursuivra son combat pour obtenir un véritable plan de titularisation et de résorption de la précarité.

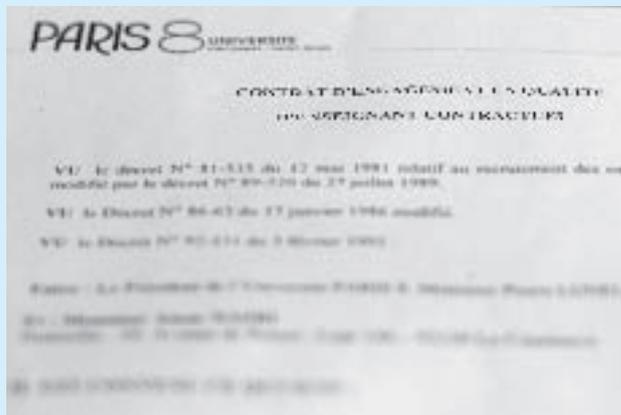
LES AGENTS NON TITULAIRES DANS LE SUPÉRIEUR

La part croissante des emplois de non titulaires dans la fonction publique est particulièrement sensible dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ainsi 1/3 des enseignants du supérieur sont non titulaires. Les Etats Généraux de la Recherche ont dénoncé fortement l'exploitation des jeunes chercheurs, mais aucune amélioration n'est en vue. Le plan Sapin de résorption de la précarité, achevé sans que le ministère ait le moindre projet de remplacement, n'a permis des titularisations que dans les corps d'IATOS et de certifiés.

L'emploi de non titulaires est particulièrement important dans les universités technologiques ou les composantes dérogatoires. Par exemple, les centres FLE-FLS (voir encart ci-contre) emploient de nombreux enseignants non titulaires aujourd'hui très menacés.

LE NOUVEAU TEXTE : AU-DELÀ D'UNE MISE EN CONFORMITÉ

Le décret 86-83 du 17-01-1986 définit les statuts des agents non titulaires de l'Etat. On y trouve tout ce qui concerne recrutement, cessation d'activité, protection sociale, droit à congé, discipline. Il vient d'être fortement modifié (*) après l'introduction des CDI dans la fonction publique (loi 2005-843 du 26 juillet 2005). La mesure clé de cette loi, stipulant qu'après 6 ans d'emploi un contrat ne peut être



© DR

renouvelé qu'en CDI, est reprise par l'article 6 du décret ; d'autres précisions étaient très attendues : modalités de reconduction ou non d'un contrat susceptible de devenir un CDI (art. 45 : notification 3 mois avant, précédée d'un entretien) ; évolution salariale (art. 1-3 : tous les 3 ans, mais conditionnée par une évaluation). Allant plus loin, ces modifications transposent aux non titulaires d'importants traits de la fonction publique. Ainsi, ces agents sont dotés d'un dossier administratif (art. 1-1) et ils sont évalués tous les 3 ans (art. 1-4). Des commissions consultatives paritaires sont créées dans toutes les administrations et établissements publics ; elles sont

▼
On voit s'installer, à côté du statut de fonctionnaire, un « statut bis » nettement dévalué, avec le risque que le second contamine, voire supplante le premier.
▲

consultées notamment sur toutes les décisions individuelles et les sanctions disciplinaires (art. 1-2). Est introduite la notion de suspension pour faute grave, pour un maximum de 4 mois, sans perte de salaire : si aucune sanction n'est prise, l'agent est ensuite réintégré. Quant aux sanctions, elles doivent être motivées, tandis que tout licenciement doit être précédé d'un entretien. Il existait déjà un congé non rémunéré analogue à la disponibilité : accordé de droit pour élever un enfant, il l'est désormais aussi pour suivre son conjoint (art. 20) ; et la durée maximale d'un congé non rémunéré pour conventions personnelles est allongée à 3 ans (art. 22). Par

ailleurs est introduite la mise à disposition (art. 33-1) calquée sur celle existant dans la fonction publique, et une notion de congé de mobilité (art. 33-2) transpose approximativement le détachement aux non titulaires.

UNE FONCTION PUBLIQUE À DEUX VITESSES

On voit s'installer, à côté du statut de fonctionnaire, un « statut bis » nettement dévalué concernant les carrières et la protection sociale, avec le risque que le second contamine, voire supplante le premier.

Les fonctionnaires sont dans une position statutaire et réglementaire : chaque corps est régi par un décret qui fixe nationalement les missions et la grille salariale.

Les agents non titulaires sont dans une position contractuelle qui laisse à l'employeur des grandes libertés pour fixer les missions et les rémunérations.

Même en CDI, un agent non titulaire n'aura pas la garantie de l'emploi : son contrat pourra être interrompu « dans l'intérêt du service », ce qui sera équivalent à un licenciement économique du secteur privé.

Le SNESUP, comme la FSU, s'est opposé à cette évolution et poursuivra son combat pour obtenir un véritable plan de titularisation et de résorption de la précarité. ●

(*) Décret 2007-338 du 12 mars 2007 ; voir le texte modifié sur notre site www.snesup.fr en tapant le numéro ndoc 2879 dans le champ « Rechercher ».

Fiche syndicale « CNU Commission d'appel »

→ par Carole Hoffmann, Responsable du secteur CNU

La fiche syndicale « CNU Commission d'appel » est disponible ; elle vous permet de faire parvenir, par l'intermédiaire du SNESUP, à nos représentants au CNU, les éléments utiles pour défendre au mieux votre dossier. N. B : la demande de qualification devant une commission d'appel est un recours auquel vous avez droit si

vous avez fait votre inscription sur les listes de qualification a fait l'objet de deux refus successifs, dans le même corps et de la part de la même section du CNU. Attention, la fiche syndicale ne se substitue pas à la candidature auprès du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (date limite : 4 mai 2007) !

Pour obtenir cette fiche, envoyez une demande à l'adresse cnu@snesup.fr. Vous pouvez aussi la télécharger directement sur www.snesup.fr en composant dans la fenêtre « rechercher » le numéro ndoc : 2827. Voir aussi sur la commission d'appel LE SNESUP n° 542 de février 2006, p. 7. ●



© istockphoto/Emrah Turudu



PRES : en Languedoc-Roussillon aussi, la volonté du ministère d'imposer un EPCS

Les présidents des universités de l'académie de Montpellier ont réuni début mars leurs établissements en congrès pour présenter le projet de création du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), le congrès de l'université de Perpignan étant convoqué le 26 mars.

On peut effectivement souhaiter la création d'une structure fédérative de coopération pédagogique et de valorisation de la recherche à l'échelon régional (et nous notons en positif à ce sujet le souci du projet de ne pas oublier Perpignan et Nîmes) pour l'amélioration de l'organisation et de la visibilité des établissements et ceci dans le cadre d'une structure démocratique, aux compétences clairement définies, qui ne se substitue pas aux structures actuelles et dont personne ne soit exclu, dans les disciplines de sciences humaines notamment.

Le statut EPCS retenu sous la houlette du ministère, ici comme dans les autres uni-

versités du pays, se présente pour sa part comme une structure bureaucratique au déficit démocratique manifeste: moins d'un tiers d'élus et selon un mode indirect ! Nous notons d'ailleurs que - préfiguration d'un fonctionnement futur ? - c'est après une élaboration en petit cénacle et dans la quasi absence de concertation que le projet arrive devant les conseils. À l'université Montpellier II, les interventions au congrès ont conduit à la mise en place d'une commission d'amendement, début de concertation encore insuffisante pour remettre en cause le projet du statut EPCS venant en contradiction avec le contenu démocratique de la loi de 1984.

Différentes interrogations se posent, par exemple quant au financement du projet pour lequel aucun engagement précis n'est pris. (...) Par ailleurs le projet, dans sa primauté accordée aux filières doctorales, ne peut-il pas reléguer d'autres formations, et notamment de rang L, au rang de collège

universitaire? Le nouveau statut dérogatoire proposé pour l'université de Nîmes permet-elle de la maintenir au rang de membre fondateur ?

Dans ces conditions ne peut que nuire à son devenir, et risque d'aboutir au contraire des buts annoncés.

Les sections SNESUP des universités de Montpellier et de Perpignan refusent ce passage en force d'un PRES sous statut d'EPCS (...). Elles se prononcent pour une structure souple de coopération et de valorisation de la recherche universitaire qui pourrait évoluer après une évaluation transparente et contradictoire.

Elles exigent que les instances de gestion de cette structure assurent la représentation élective directe des personnels et des usagers dans les proportions de la loi de 1984. ●

Section académique du SNESUP, académie de Montpellier, 22 mars 2007



Une initiative (encore) unique

L'université d'Evry a organisé au cours du 1^{er} semestre une Unité d'Enseignement Libre intitulée « Promotion d'une culture de la paix, un enjeu planétaire ». Cette action, validée pour trois ans par le CEVU et qui bénéficie du soutien politique du président de l'université, est unique dans le paysage universitaire français. Différentes personnalités sont intervenues dans cette UEL, dont Jean-Pierre Dubois, président de la Ligue des Droits de l'Homme, et Federico Mayor qui fut directeur de l'UNESCO de 1987 à 1999. Le contenu de la formation proposée aux étudiants s'appuie sur les huit domaines d'action de la Déclaration et du Programme d'action des Nations Unies dans sa résolution de 1998, ainsi que sur le travail théorique et concret de ONG.

Son objectif est d'amener les étudiants et les étudiantes à s'interroger sur les grands problèmes du monde contemporain que, peut-être, leur formation ne leur a pas permis d'aborder dans leur globalité et leur synergie. Cette UEL sur la Culture de la Paix proposera une grille de lecture de ces problèmes, sans prosélytisme, ainsi que les jalons de la réflexion et de l'action à conduire pour contribuer à construire le monde de demain. ●

Alain Zozime



Communiqué de presse des organisations syndicales du Muséum national d'Histoire naturelle, FSU (SNESUP - SNCS), CGT, SGEN-CFDT, SNIPTES-UNSA

Monsieur Bertrand-Pierre Galey, directeur général du Muséum national d'Histoire naturelle ne sert pas le Muséum, mais se sert de notre établissement à des fins personnelles et partisans.

Les syndicats des personnels protestent vigoureusement contre la tenue au Muséum de la rencontre entre le candidat à l'élection présidentielle Nicolas Sarkozy et les organisations de l'Alliance pour la planète, dont la fondation Nicolas Hulot, samedi à 17 h 45 dans la salle du conseil d'administration de l'établissement. (...)

Cette utilisation d'un établissement public, et de l'image qu'il représente dans la société, pour un seul candidat est contraire à toute déontologie de la fonction publique et est de nature à troubler la sérénité de l'établissement.

Les syndicats des personnels s'indignent contre la mise à disposition du Muséum à titre gratuit pour Nicolas Sarkozy et l'accueil en grande pompe du candidat par le directeur général du Muséum. (...)

Ceci est dans la droite ligne des délibérations du dernier conseil d'administration du Muséum du 30 mars 2007 - conseil où les représentants des personnels sont minoritaires - au cours duquel le



Questions sur « l'orientation active »

L'Université Aix-Marseille I s'est engagée dans le processus d'orientation active », recommandé par le ministère. Au-delà des (bonnes ?) intentions, se posent certaines questions :

- Quelle conception de l'orientation sous-tend cette mesure ? S'agit-il d'accompagner l'étudiant dans la construction progressive d'un projet, avec pour paramètres non seulement ses « aptitudes », mais aussi son évolution personnelle, ou de mettre en place un outil de gestion des flux, afin de faire face à la démocratisation de l'enseignement supérieur sans moyens supplémentaires ? S'agit-il vraiment d'orientation », ce qui ne peut se concevoir sans la prise en compte de la dimension psychologique, ou d'évaluation et de sélection ?

- L'examen des dossiers des étudiants qui entrent à l'université et l'entretien ultérieur ne risquent-ils pas de prélude à une sorte d'examen d'entrée dans le supérieur, qui non seulement primerait sur le bac (premier diplôme universitaire), mais favoriserait la mise en concurrence des universités ?

- Derrière un discours démagogique sur l'insertion professionnelle, désormais inscrite parmi les missions de l'Université, le ministère ne cherche-t-il pas à imposer l'idée que (1) l'échec d'un grand nombre d'étudiants est essentiellement un problème d'orientation, et non de moyens pédagogiques, et que (2) le chômage serait la conséquence d'une inadéquation de la formation supérieure, et non de l'organisation de l'économie ?

Avec des conseillers d'orientation psychologues, syndiqués au SNES, les syndicats se seront réunis le 6 avril, afin d'envisager comment agir. ●

Section SNESUP Aix Lettres

directeur général, aux ordres du pouvoir politique, a entamé la privatisation rampante de l'établissement : mise en délégation de services publics pour les visites-conférences, braderie du patrimoine immobilier de l'établissement en obéissant servilement à Bercy, passage en force d'un partenariat privé/public pour la rénovation du parc zoologique, organisation pour le compte du ministère de l'écologie d'un transfert de fonds via le

Muséum vers une société commerciale pour satisfaire un sénateur.

De toute évidence, Bertrand-Pierre Galey a perdu toute mesure et a commis une faute éthique. La fonction de DG d'un établissement public est inconciliable avec des actes de soutien à un candidat, quel qu'il soit, à l'élection présidentielle en période de campagne.

C'est pourquoi nous demandons sa démission. ●

Paris, le 2 avril 2007



UNIVERSITE
PIERRE & MARIE CURIE
LA SCIENCE A PARIS

PARIS 6

CONGRES

D'ORIENTATION

6, 7 & 8 JUIN 2007

snes U.p

© Ididier Chamma

Préparer le Congrès de Paris

Laboratoire, département, composante, établissement et académie : c'est d'abord à ces niveaux et dans leurs multiples instances que s'exprime la réalité du syndicat également présent au plan national partout où il peut intervenir pour le « SPESR »*.

Le Congrès concerne tous ces niveaux d'implication professionnelle, de résistance aux dérives autoritaires et libérales, de construction d'un autre avenir. En liaison avec ces enjeux, le SNESUP s'inscrit dans toutes les questions de société : choix économiques et sociaux, inégalités sociales, pauvreté galopante, droits des étrangers, exclusion, accès aux savoirs, aux qualifications et à l'emploi...

C'est dire combien ce Congrès, placé au cœur des questions de société, doit concerner chacune et chacun sur le terrain et/ou comme délégué.

Pour discuter bilan, orientations et projets, nous sommes tous des congressistes !

* Service public d'enseignement supérieur et de recherche.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Un peu plus de deux ans après le congrès de Créteil (avril 2005), il nous revient de dresser le bilan de notre activité collective. Conformément aux orientations que nous nous sommes efforcés de mettre en œuvre dans le cadre d'une priorité à la vie syndicale dans les établissements, à l'ancrage des activités syndicales au cœur de nos métiers, c'est selon ces multiples critères qu'il convient d'apprécier le chemin accompli ensemble, forts de nos convictions, riches de nos débats et confiants à chaque instant dans nos instances de propositions et de décisions.

Deux grands mouvements sociaux, l'un sur les questions de recherche en 2004-2006, l'autre contre le CPE en 2006

Bien sûr, ces quelques pages sont marquées par deux grands mouvements sociaux, l'un articulé sur les questions de recherche, de 2004 à avril 2006, l'autre d'une puissance rarement atteinte, la lutte victorieuse contre le CPE de janvier à avril 2006. Le moment

où ces lignes s'écrivent, environ un mois avant le premier tour du scrutin présidentiel, marque aussi l'étendue des questions qui se posent à la société tout entière et au syndicalisme universitaire.

2005-2006 : le supérieur et la recherche, la jeunesse au cœur d'un rapport de forces d'une exceptionnelle acuité avec le pouvoir et les logiques libérales qui le sous-tendent.

Nos interventions tant autour de l'intersyndicale avec SLR, dans les établissements, au CNESER, ont permis que se rassemblent les forces



RECHERCHE

Par leur présence, les syndiqués ont défendu à tout niveau (C.S., CNU, CSE...) le lien enseignement-recherche, les moyens et le droit à la recherche dans toutes les disciplines. Le SNESUP a combattu la politique de recherche du ministère sur tous les terrains (mouvement des chercheurs, CNESER) et réclamé l'abrogation du « pacte pour la recherche ».

Développant analyses et revendications, en particulier avec le SNCS, le SNESUP a dénoncé la faible part recherche du PIB, la logique marchande, la mise sous tutelle et la déstructuration de la recherche à travers l'ANR, les RTRA et l'AERES. A l'encontre des regroupements PRES-EPCS de statuts antidémocratiques et au service de concurrences destructrices, le SNESUP défend des coopérations répondant aux besoins sociaux.

FORMATIONS

Le SNESUP a organisé la riposte à la déréglementation du LMD, participé, avec les propositions des collègues, aux comités de suivi Licence, Licence Pro, Master et contesté les conclusions des rapports (commission Hetzel IGAENR, ESEN). Il a soutenu les cursus les plus menacés (IUP, AES, STAPS). Refusant un bilan du LMD, le ministère engage une réécriture de l'arrêté Master (délivrance par les PRES ou le privé ; fin de la distinction recherche/professionnel avec pression sur les moyens) que nous combattons depuis l'origine. En 2006, le SNESUP a opté pour le rapprochement de l'ensemble des formations post-bac de l'Université, au nom du lien enseignement-recherche constitutif de l'enseignement supérieur. Il a contribué à l'évolution de la FSU sur ces questions en soulignant l'enjeu de la réussite dans le cycle L des universités. Des chantiers sur l'orientation, l'« universitarisation » des formations (santé, gestion, arts...) sont ouverts.

CNESER

L'activité des élu(e)s SNESUP, seuls ou en intersyndicale, a permis d'exprimer l'opposition à des projets destructeurs : pacte recherche (ANR-AERES), Cahier des Charges de la formation des enseignants, modification de l'arrêté Etudes Doctorales. Les « campagnes d'habilitation » ont permis de revenir sur des avis négatifs pour des projets de cursus, d'échanger avec des équipes, d'avancer sur une refonte des formations supérieures.

Nous avons disputé au ministère moyens et emplois, organisation des établissements (EIVL, INPG), intégrations d'IUFM ; programmes d'IUT et question du grade de master pour les écoles de commerce. Le ministère a entravé le travail des élus (communication des textes, frais de transports...) et tenté de minorer le rôle du CNESER.

Nos interventions autour de l'intersyndicale, avec SLR, dans les établissements, au CNESER

IUFM - FDM

Le SNESUP a publié sa conception d'un cahier des charges pour la formation des enseignants en décembre 2005 ; il a organisé une Journée nationale des IUFM sur l'intégration, avec le SNEP, en mai 2006 et favorisé, à Paris comme dans les académies, les rencontres syndicales entre IUFM et universités. Il a participé au travail intersyndical dans la FSU sur l'intégration, les plans de formations et la réflexion sur les masters. Le SNESUP s'est intéressé au rôle spécifique des documentalistes et a contribué à mieux les organiser dans les IUFM (novembre 2006-janvier 2007).

Le secteur Formation des Maîtres s'est réuni très régulièrement sur les questions de formation et d'intégration ; il a organisé l'action contre les stages des PE2 qui cassent la cohérence des formations, et il a renouvelé en profondeur les publications de ce secteur : FDM, Lettre des IUFM, création d'un forum.

SITUATION DES PERSONNELS, STATUTS, CARRIÈRES

Muni des solides mandats du Congrès d'Orientation de Créteil sur la revalorisation des carrières, l'allègement des services, le droit à la recherche, la lutte contre la précarité, le SNESUP les a portés à chaque occasion, dans les rencontres avec le ministère, les réunions intersyndicales, les sessions d'instances consultatives telles que CTPM et CSFPE.

L'élaboration du Mémo 2006, celle du programme pour le vote CTPU 2007 (gain d'un siège et progression en pourcentage de voix) ont permis d'approfondir ces mandats et d'améliorer leur lisibilité.

Des perspectives d'avancées sont dernièrement apparues dans les discussions sur les questions de reclassements, de mutations et de rapprochements de conjoints. Et la fermeté du SNESUP a permis une résistance efficace sur le plan des garanties statutaires.

L'activité des enseignants du supérieur s'inscrit dans une logique d'échanges qui fait toucher du doigt la déréglementation libérale, les ravages de la logique du profit

CNU ET CP-CNU

Les élus SNESUP dans les sections du CNU ont joué un rôle fédérateur dans la création de la CP-CNU (Conférence Permanente du Conseil National des Universités) dans la foulée du mouvement pour sauver la recherche de 2004. Ils ont fortement pesé sur ses prises de position contre le Pacte pour la Recherche et ont œuvré dans le sens d'une amélioration des conditions de recherche et d'enseignement dans le service public du supérieur. Opposé à l'AERES, dans une logique combative, le SNESUP a proposé – mais sans succès – des candidats, à parité A et B, au vote de la CP-CNU, pour le CA de l'AERES. La place des maîtres de conférences et des élus dans les instances d'évaluation est centrale. C'est l'objet d'âpres enjeux.

Pour les prochaines élections du CNU (septembre 2007), la construction de listes syndicales fortement engagées sur une plateforme SNESUP est prioritaire.

SECOND DEGRÉ

Le secteur second degré assure le suivi des carrières, à partir des fiches syndicales annuelles et de l'examen des dossiers. Il intervient régulièrement auprès des services du ministère, notamment pour régler les situations personnelles et rappeler nos principales revendications (augmentations du contingent d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude et des promotions à la hors classe). Grâce à ses permanences régulières, il a pu renforcer ses liens avec les collègues et les syndicats de la FSU. Il participe au Mémo du supérieur.

AFFAIRES PERSONNELLES

Des permanences régulières (531 appels téléphoniques, rendez-vous, courriers en 1 an) révèlent des problèmes toujours aigus : mutations, autoritarisme, reclassements, recrutements, congés de maternité ; elles témoignent aussi de la précarisation grandissante : détachements, ATER, CDD, CDI. Elles illustrent la remise en cause des services et des statuts, mais, plus grave encore, des exclusions de laboratoires, des phénomènes de racisme, ... Le traitement de ces affaires combine le secteur national, les sections locales et les interventions auprès des tutelles jusqu'au ministère ou en justice. Pour le SNESUP un avocat défend les collègues syndiqués en tribunal administratif, conseil d'État... En 1 an : 8 recours gagnants, source de jurisprudence précieuse !

SOLIDARITÉS

Une multitude de micro-mouvements sociaux renforce le rôle des syndicats... : avec les sans-papiers dans l'été 2006, les sans-toit dans l'hiver 2006-2007, se développent des solidarités qui dépassent les seuls réseaux de proximité. Le SNESUP y participe, joue un rôle actif dans le RESF mais ses forces militantes ne suffisent pas en ce domaine comme en d'autres. ►►



© DR

contraignant le pouvoir à un recul significatif sur la question centrale des services publics, des missions et des emplois publics. Avoir obtenu des emplois publics, qualifiés, même en nombre très insuffisant, faire apparaître des milliards pour la recherche et le supérieur, même avec les abus et effets de trompe l'œil du crédit impôt recherche et de l'ANR, ouvre sur la mise en cause des logiques libérales. L'ampleur du mouvement contre le CPE a secoué la société française en profondeur sur ces mêmes questions, en particulier la précarité.

La mondialisation et la déréglementation, l'Europe, le TCE, prismes révélateurs.

L'activité des enseignants du supérieur s'inscrit dans une logique d'échanges qui fait toucher du doigt la déréglementation libérale, les ravages de la logique du profit dans le monde et en Europe. C'est ce qui a inspiré la contribution du SNESUP sur le référendum du Traité Constitutionnel et nous incite par nous-mêmes, dans la FSU, dans ATTAC, dans les Forums Sociaux, à multiplier les échanges en Europe et dans le monde. Ce travail syndical doit gagner en collectif et en diffusion chez les adhérents et au-delà.

L'unité syndicale, ses prolongements et ses limites

Emblématique en mars et avril 2006, l'unité des organisations syndicales a joué en faveur des mobilisations et au-delà dans la reconnaissance du rôle indispensable des syndicats. Ce rôle que les gouvernements entendent brider, tant sur les salaires que sur les négociations statutaires, il nous faut le défendre sur la question de la représentativité et, avant tout, sur celui de l'efficacité. Des convergences accrues avec le SNCS et le SNASUB ouvrent des perspectives importantes. Dans la FSU, avec le SNES, il nous faut chercher les convergences revendicatives nécessaires pour des formations post-bac ouvertes à tous. Dans les intersyndicales du supérieur et de la recherche, il nous faut dépasser les crispations structurelles pour développer des actions communes ►►

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Des convergences accrues
avec le SNCS et le SNASUB
ouvrent des
perspectives importantes

- comme on a su le faire contre la précarité. Le SNESUP, première force syndicale du supérieur, entend travailler dans l'unité sans se diluer ni affaiblir sa capacité d'initiative.

Les formations supérieures, nos métiers

Le SNESUP a dû inscrire davantage ces deux dernières années, ses interventions locales et nationales pour défendre nos conditions de travail, nos statuts, menacés par un

accroissement sans précédent de la charge de travail. Réduire les maxima de service, alléger le service des nouveaux recrutés, favoriser les CRCT, les délégations vers les organismes pour exercer nos missions de recherche, revaloriser les salaires et les pensions... sont

des priorités revendicatives qui gagnent en audience. Dans les débats sur l'orientation des étudiants, nous avons fait entendre une voix singulière, hostile à la sélection à l'entrée, au sein des cursus L, entre le L et le M. Quant au niveau D, nous posons avec force l'exigence de son ouverture, de sa ►►

Sur l'orientation des étudiants, nous avons fait entendre une voix singulière, hostile à la sélection à l'entrée, au sein des cursus L, entre le L et le M



©DF

► LES DOSSIERS « RETRAITE » ET LA PLACE DES RETRAITÉ(E)S

Ce sont de très nombreux dossiers que le SNESUP suit sans cesse ; tant les collègues, du fait des recrutements tardifs et des validations complexes, subissent la nocivité de la loi de 2003. Des résultats individuels ont été obtenus et le SNESUP a imposé des réponses importantes. La « Lettre aux retraité(e)s » assure chaque trimestre un lien syndical favorisant les mobilisations et apportant des informations.

Le SNESUP participe avec la FSU, avec la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique et les Unions confédérales aux actions pour la place des retraités, la défense de leurs droits, du pouvoir d'achat des pensions et de la protection sociale, pour l'abrogation de la loi de 2003 et l'élaboration d'un nouveau Code des Pensions conforme aux exigences sociales actuelles.

INTERNATIONAL

Notre solidarité internationale, pour la paix, contre les interventions militaires, s'est exprimée, en propre ou avec la FSU. Nous impulsions des actions de coopération (au sein du CICUP pour les universités palestiniennes), des relais d'information avec Italiens, Grecs, Britanniques, ... qui ont mené des luttes sur les statuts des personnels, le service public du supérieur et les salaires, avec en perspective de peser sur les orientations dans le monde et en Europe, dans les relations nord-sud et dans la francophonie. Le SNESUP a poussé à la création d'un secteur international dans la FSU, il y joue un rôle important. Il contribue aux pôles Education et Science dans le Forum Social Européen. Le SNESUP a exprimé sa solidarité et est intervenu sur les droits et libertés des collègues algériens, marocains et tunisiens ces derniers mois. La synthèse de ces enjeux et de nos pratiques professionnelles reste un objectif.



FSU

Le SNESUP a participé à l'activité fédérale dans les diverses instances, du Secrétariat au CDFN, et dans la mesure du possible aux secteurs de travail. Il est intervenu dans les débats de la Fédération, notamment à l'occasion du Congrès de Marseille, où il a tenu un rôle important dans la discussion des thèmes et l'élaboration des textes.

Il a contribué à l'engagement de la FSU, malgré des réticences de syndicats des autres secteurs, dans la lutte victorieuse contre le projet de CPE, et plus généralement dans la réflexion sur l'insertion des jeunes et la lutte contre la précarité.

Il s'est efforcé, non sans difficultés, de faire partager dans la FSU, les problèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de construire une dynamique fédérale contre le « Pacte pour la recherche ». Au-delà du souci de réflexions et d'actions communes sur la formation des maîtres, il a mis en débat les conditions du rapprochement de l'ensemble des formations post-baccalauréat. Il a tenu toute sa place dans la participation de la Fédération aux initiatives alter-mondialistes et son investissement dans les relations syndicales internationales.

Il accorde une attention particulière au rapprochement en œuvre avec le SNCS et à ses relations avec d'autres syndicats implantés dans l'enseignement supérieur, tels que le SNASUB ou le SNEP.

COMMUNICATION

Janvier 2006 : premier numéro de la nouvelle formule de LE SNESUP, devenu mensuel avec une nouvelle maquette de 24 pages en couleurs et des rubriques régulières ! Former des Maîtres, devenu bimestriel de 16 pages, a une présentation cohérente avec celle du Mensuel. Tous les syndiqués et 500 destinataires institutionnels reçoivent désormais LE SNESUP, FDM et la VRS, publiée avec le SNCS.

La périodicité, la réalisation de dossiers, l'ancrage dans le syndicat et l'ouverture sont des objectifs tenus pour l'essentiel, que les rédactions s'emploient à réaliser toujours mieux.

L'équipe Web, en synergie avec ces publications, a pu assurer un service réactif, diffusant rapidement l'information produite par le SNESUP – mais sa régularité est menacée par une équipe devenue trop restreinte. Le site publie 750 documents par an, il est visité au rythme de 20 000 pages/ mois en



© DR

2007. L'équipe a consolidé le rubriquage et fait aboutir des services en direction des internautes: bourse d'échange de postes, mémo en ligne, annuaire des sections, « tous les postes »...

La Lettre Flash, 2 forums publics et 6 internes sont des outils modernes et appréciés de communication électronique.

Le syndicat a consacré à ces évolutions des moyens importants, notamment un poste de secrétaire pour le secteur. Les coûts de publication du Mensuel et de FDM sont maîtrisés conformément aux prévisions.

La mise en place du comité de rédaction devrait s'effectuer avant le congrès de Paris.

SYNDICALISATION

6 000 syndiqués comprenant à des degrés divers toutes les catégories d'enseignants du supérieur ! Ce résultat est important dans un contexte difficile pour le mouvement syndical. Résultat qui demande à être rapidement dépassé tant les enjeux du développement du service public enseignement supérieur et recherche sont décisifs.

Pour ce, faire rentrer toutes les cotisations manquantes, surtout associer de nouveaux et jeunes collègues enseignants-chercheurs, enseignants, précaires selon les formes, les modalités renouvelées que ces derniers attendent. Développer encore la décentralisation du fonctionnement du SNESUP, donner plus de poids, d'importance, de responsabilité dans les établissements, aux sections et coordinations régionales.

Des réussites attestées par les adhésions et l'impact accru des listes syndicales aux scrutins des conseils, des fragilités dans les sections syndicales

TRÉSORERIE

La trésorerie est un outil comptable et budgétaire : 1 300 000 euros de budget dont les recettes sont constituées des cotisations versées par les syndiqués, environ 215 euros de cotisation moyenne. Pour faire quoi ?

- La profonde rénovation du siège national financée sur plusieurs années par une part complémentaire de cotisation, par un emprunt financé par les cotisations, a été menée à bonne fin dans le cadre du budget in fine voté.
- La rénovation de nos publications et de nouveaux outils de communication très attrayants.

Un poste important est celui des salaires et charges du personnel dont un récent contrôle fiscal et Urssaf a vérifié la validité et la conformité aux textes. La trésorerie est aussi un outil de politique syndicale : elle ne peut être un secteur « à part », envisagé sous un angle uniquement technique, comptable ou financier. En lien avec les autres secteurs de responsabilité, elle assume et fait vivre le lien national-local, travaille avec les trésoriers de sections dans l'objectif partagé de renforcer le syndicat, de contribuer à son développement et au renouvellement continu des adhérents.

ACTIVITÉ VIE SYNDICALE

Le suivi des sections porte sur la syndicalisation et sur l'activité propre au sein des établissements. Les animateurs de sections doivent bénéficier d'une aide appropriée, dire leur avis, connaître ce qui se passe ailleurs. Définir les termes d'un tel suivi (établissements, académies, régions), obtenir une meilleure remontée des informations, apporter une aide concrète, supposent des échanges local - national sur toutes les questions : recherche, cursus, contrat, budgets, vie des conseils, composantes, labos, départements. Il convient de mutualiser les expériences, rendre plus ouvert et collégial notre contexte syndical. Cette approche est en cours avec une réflexion sur les instruments de suivi et les tâches à réaliser.

- reconnaissance dans les conventions collectives et dans les grilles de la fonction publique.

La difficulté de mettre en cohérence l'ensemble des dimensions de la vie syndicale, le local et le national.

À côté de réussites attestées par les adhésions au SNESUP et par l'impact accru des listes syndicales aux scrutins des conseils centraux, persistent des fragilités dans les sec-



© DR

tions syndicales tant dans l'expression publique et franche sur les enjeux locaux par les camarades concernés que dans la mise en avant de notre force collective. Pourtant, le résultat du CTPU où le SNESUP, dans un contexte de concurrence syndicale important, réalise près de 40 % des voix, montre que les enseignants du supérieur sont portés à soutenir les revendications lorsqu'elles sont présentées par le SNESUP et y compris dans les initiatives pour les faire aboutir. Toutefois la participation électorale, très faible pour le scrutin du CNESER du 20 mars 2007, fragilise la démocratie universitaire à un moment où elle constitue un levier indispensable pour faire contrepoids au libéralisme et aux ambitions de la CPU. ●



© DR

2005-2007 : DATES CLÉ**ANNÉE 2005****MARS**

8 000 manifestants pour la Recherche et l'enseignement supérieur. Lettre intersyndicale au Premier ministre. Nouvelle rencontre avec F. D'Aubert sur la LOPRI.

AVRIL

Congrès du SNESUP à Créteil. Opération « 100 campus en colère » rencontre intersyndicale +SLR avec le ministre ; décision de l'intersyndicale d'une journée de manifestations le 20 mai.

JUIN-JUILLET-AOÛT

Après le rejet du TCE, changement de gouvernement. La FSU rencontre G. de Robien, J. Fabbri pour SNESUP y participe. Mémoire intersyndical sur la recherche. Rencontres intersyndicales avec de Robien et Goulard, pour arracher des créations de postes (3 000) et une relance budgétaire.

OCTOBRE

Projet de LOP dénoncé par le SNESUP. Audition par le CES sur le « Pacte ».

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Le CNESER du 12 décembre est boycotté.

ANNÉE 2006**JANVIER**

Démission et limogeage au CNRS. Rencontre SNESUP-UNEF au lendemain de l'annonce du CPE.

FÉVRIER

Grève et manifestation nationale contre le CPE, le pouvoir d'achat et les carrières. **28 février** : grandes manifestations nationales contre la loi contenant le CPE.

MARS

7, 23 et 28 mars : actions puissantes et unitaires contre le CPE (des millions de manifestants !).

30 mars : le Conseil constitutionnel valide la loi du CPE. Appel intersyndical pour le 4 avril.

AVRIL

Nouvelles manifestations unitaires contre le CPE avec les étudiants et les lycéens les 4 et 11 avril.

12 avril : victoire contre le CPE !

MAI

18-19 mai à Dunkerque, congrès du SNESUP.

JUILLET-AOÛT

Rencontre avec Goulard : création d'un observatoire de la précarité. Réunions sur l'AERES au ministère.

Bon résultat aux CSD du CNRS pour le SNCS et le SNESUP.

28 septembre : grève à l'appel des fédérations dans l'Éducation nationale.

Décret AERES au CSRT, au CNESER.

SEPTEMBRE

Boycott du CTPMESR du 19 septembre 2006.

OCTOBRE

Mouvement anti-AERES, motion des sections du comité national, de la CP-CNU.

NOVEMBRE

Rassemblement Recherche-Enseignement Supérieur, contre le budget 2007 devant le Musée d'Orsay.

Rencontre FSU avec de Robien, le SNESUP s'exprime contre l'AERES, pour ouvrir des discussions sur les mutations, pour un autre budget. Progression du SNESUP au CTPU (gain d'un siège).

DÉCEMBRE

Assises Recherche-Industrie-Territoire organisées par l'UGICT CGT, la FSU et SLR.

ANNÉE 2007**JANVIER**

Texte commun SNCS/SNESUP « urgences du supérieur et de la recherche » et contre les caricatures du rapport « recherche » de l'IGAENR. Congrès FSU de Marseille, progrès et convergences sur le post-bac. Premières intégrations d'IUFM.

FÉVRIER

8 février : manifestation et grève nationale sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les carrières.

MARS

Interpellation de la CPU par le SNESUP et l'intersyndicale après les journées de Metz, Scrutin CNESER.

CONGRÈS : MODE D'EMPLOI**Préparer activement**

Le Congrès d'Orientation du Syndicat se tiendra les 6, 7 et 8 juin 2007 à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6).

Délégués des sections au Congrès :

Ils sont désignés par les syndiqués de chaque section selon les modalités suivantes :

Syndiqués	Délégués
3 à 9 :	1
10 à 19	2
20 à 34	3
35 à 49	4
50 à 69	5
70 à 99	6
> 100 par tranche de 50	+ 1

Les syndiqués d'un même établissement non rattachés à une section peuvent demander à être représentés au Congrès par un participant ayant voix consultative.

Dans le cadre de l'exercice du droit syndical, les délégués et participants au Congrès bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence qui couvre la durée du Congrès ainsi que les « délais de route » nécessaires pour s'y rendre (les documents seront transmis aux secrétaires).

Opérations de vote

Tout syndiqué à jour de sa cotisation 2006-2007 est appelé à participer au vote sur le rapport d'activité (cf. p. 10 à 13) et sur l'orientation (cf. p. 16 à 22).

Opérations de vote dans la section locale :

Il est demandé à chaque section d'organiser effectivement le vote à son niveau : c'est prioritairement dans ce cadre que les syndiqués doivent pouvoir exprimer leur vote. Cela implique d'informer en temps utile les syndiqués de la section (au moins 10 à 15 jours avant le congrès) en leur précisant les modalités retenues, de réaliser le dépouillement des votes et de transmettre bordereau récapitulatif des résultats et liste d'émargement comme indiqué ci-dessous.

La première tâche est donc celle d'organiser les débats autour du rapport d'activité, des motions d'orientation et des autres textes préparatoires sur les thèmes du Congrès. Il est nécessaire de programmer avec les syndiqués les réunions (assemblée générale de l'ensemble des syndiqués, ...) en montrant les enjeux de la participation de tous à ce moment essentiel de la vie du Syndicat.

ent le congrès en renforçant le syndicat



Organisation des votes

Les sections syndicales décident, dans le cadre fixé par la CA, de l'organisation des opérations électorales en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à leur régularité et leur sincérité.

Les votes par correspondance auprès de la section constituent une des modalités possibles (s'inspirer des modalités d'organisation retenues pour le vote par correspondance national décrites ci-dessous). Ils doivent être dépouillés avec

les autres votes, mention en étant portée par les responsables du vote sur le PV d'émargement (listing des adhérents).

Le vote électronique peut aussi constituer une des modalités de vote possibles, bien que devant rester exceptionnel, les responsables de la section ou les responsables des opérations s'entourant dans ce cas de toutes les garanties nécessaires tant en ce qui concerne la régularité du vote que de l'organisation d'un large débat le précédant. Le listing nominatif des adhérents, transmis aux secrétaires de section constitue la base de travail des opérations de vote. Il constitue la liste électorale des syndiqués à jour de leur cotisation qui seuls peuvent participer aux votes. Il sert de liste d'émargement des votants, document nécessaire au contrôle de la commission des mandats. En cas de vote par correspondance local, partiel ou total, les responsables de la section ou les respon-

sables des opérations de vote attestent de la validité des votes reçus en émargeant la liste pour les votants à ce titre.

De même, en cas de vote électronique les responsables de la section ou les responsables des opérations de vote attestent de la validité des votes reçus en émargeant la liste pour les votants à ce titre.

Le listing pourra être complété par les cotisations reçues par le trésorier de section ultérieurement à la date de réception du listing. Les cotisations collectées et/ou les votes arrivés après les opérations de vote local seront reçus pour validation par la commission des mandats.

Dépouillement des votes

Il sera effectué par les responsables de la section ou les syndiqués désignés à cet effet. Le document récapitulatif des votes des syndiqués de la section (activité, orientation) sera complété dès l'obtention des résultats. **Aucun système de péréquation des votes n'est effectué : un syndiqué = un vote.**

Transmission des résultats

Une copie de la liste d'émargement et du document récapitulatif des votes (bordereau) sera envoyée dès son établissement par fax ou par mél au siège du syndicat (commission des mandats). L'original de ces documents, accompagnés de tous les justificatifs

(enveloppes signées, en cas de vote par correspondance...), sera apporté au congrès par le (les) délégué(s) (ce qui constitue la règle) ou, par exception, en cas d'empêchement du(des) délégué(s), transmis pour être **déposé au Congrès au plus tard le mercredi 6 juin à 16 heures.**

Vote par correspondance national (envoi direct au siège du syndicat)

Ce mode de vote est admis et validé. Il concerne les syndiqués isolés ou retraités, ou ceux n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ou ne pouvant joindre cette dernière, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote. La commission des mandats sera amenée à vérifier et valider ces votes (notamment en consultant la liste d'émargement de l'éventuel vote de section).

Ces votes doivent parvenir (réception au siège) au plus tard le lundi 4 juin. Les votes parvenus après cette date seront reçus par la commission des mandats.

Afin de garantir sa sincérité, ce vote s'opère ainsi :

- bulletin de vote dans une enveloppe n°1 vierge cachetée ;
- enveloppe n° 1 glissée dans une enveloppe n° 2 cachetée, comportant : nom, prénom, section et signature du syndiqué ;
- enveloppe n° 2 glissée dans une enveloppe n° 3 cachetée expédiée, après affranchissement suffisant, au siège du syndicat (SNESUP-FSU, 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris), avec la mention « Congrès d'orientation ».

Prise en charge des délégués

Pourront faire l'objet d'un remboursement des frais de déplacement (80 % du billet SNCF 2^e classe) les délégués élus de la section, ainsi que les membres de la CA sortante. Les syndiqués non délégués participant au congrès sans droit de vote verront leur frais de déplacement pris en charge par leur section (se renseigner auprès de son trésorier). Les repas du midi (pris en restauration collective) sont à charge du syndicat, ceux du soir restant à charge des participants.

L'hébergement est à la charge des sections syndicales. Une liste d'hôtels à prix raisonnable sera communiquée aux sections et fournie au secrétariat du congrès. En cas d'impossibilité manifeste pour la section de prendre en charge tout ou partie des frais engagés, le syndicat national étudiera les possibilités qui sont les siennes d'assumer une partie de la charge.

Dès maintenant :

Réunir chaque section syndicale et contacter tous les syndiqués.

Envoyer les contributions individuelles ou collectives pour le bulletin n° 545 avant le 2 mai à redac@snestup.fr et participer au forum de discussion sur le site www.snestup.fr.

Prévoir l'organisation du vote dans des conditions permettant la plus large participation des syndiqués de la section. Désigner des délégués au congrès par un vote de l'assemblée de tous les syndiqués. Renforcer le syndicat en collectant les cotisations manquantes et en proposant l'adhésion aux collègues. ●

VOTEZ

Le bulletin de vote se trouve page 23 dans ce numéro. Il est à reproduire autant que nécessaire pour le vote dans les sections.
Dates limites de réception des votes :
Vote des sections : 6 juin 2007.
Vote par correspondance : 4 juin 2007.

▼
C'est prioritairement dans le cadre de leur section que les syndiqués doivent pouvoir exprimer leur vote
▲

Faire vivre un syndicalisme offensif

Notre congrès s'inscrit dans une période aux enjeux considérables pour le supérieur et la recherche, pour l'ensemble des services publics et pour les droits et garanties collectives de l'ensemble des salariés. Avec les adhérents du SNESUP et les milliers de collègues qui ont apporté leurs suffrages aux candidats présentés par notre syndicat, dans la dynamique du succès unitaire contre le CPE, nous sommes porteurs d'un projet d'ensemble fédérateur pour un service public du supérieur et de la recherche fort, démocratique, efficace et ambitieux pour notre pays.

Les enjeux de société

Le monde mesure avec inquiétude les impacts sociaux, économiques, politiques et écologiques de la pauvreté et des inégalités de développement croissantes, du réchauffement climatique, de l'inégal accès à l'eau et aux ressources alimentaires. Ces ravages trouvent leurs origines dans les « réformes » libérales dont l'intensification accompagne et encourage une course aux profits financiers de plus en plus déconnectés du travail et de la production de biens et services répondant aux besoins de la société. La notion même de service public est mise en cause par des mesures de privatisation ou de marchandisation. Dans l'enseignement supérieur, ces politiques tentent ainsi d'imposer une conception entrepreneuriale de l'université. Dans un contexte où le chômage de masse frappe notre société et où la marginalisation d'une partie de la société s'approfondit, nous défendons au contraire le rôle



▼
**Développement d'une société
de la connaissance,
et non reproduction
des « élites » par la sélection.**
▲

incontournable de l'intervention publique, seule à même de renforcer les indispensables solidarités.

L'intervention publique, soutenue par une politique fiscale juste, doit permettre de renforcer l'ensemble des services publics, en particulier le service public d'éducation et de recherche. Elle doit lutter contre la précarisation du salariat en renforçant les droits et assurant une protection sociale (santé, retraites...) de haut niveau pour tous. La lutte victorieuse contre le CPE a montré que ces orientations étaient partagées par des millions de jeunes et de salariés ; elle a prouvé de manière éclatante le rôle incontournable des organisations syndicales et la nécessité de la recherche constante d'une unité syndicale large. En même temps, cette victoire doit permettre de déboucher sur une remise en cause plus profonde des politiques actuelles et sur de véritables avancées sociales.

Le rejet d'une conception néolibérale de l'Europe en mai 2005 s'inscrit dans ces aspirations à une société solidaire capable de conjuguer justice sociale et efficacité économique. En ce sens il constitue un point d'appui important pour la prise en compte de nos revendications. Ce sont ces valeurs qui se retrouvent aussi dans les mouvements de solidarité avec les sans-papiers (notamment dans les réseaux RESF et RUSF), les sans-toit, etc. La solidarité, les coopérations débordent nos frontières comme nos pratiques professionnelles, elles nous appellent à développer un mouvement syndical international indépendant, revendicatif et puissant. C'est dans cette conception qu'Action Syndicale envisage la demande d'adhésion de la FSU à

la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et invite à poursuivre le débat.

Les formations et la recherche

Action Syndicale réaffirme le rôle central du service public d'enseignement supérieur et de recherche comme lieu de culture et de formation intellectuelle, et l'impératif qu'il dispose des moyens nécessaires pour la réussite des étudiants et l'exercice des missions de tous les personnels. En convergence avec ce projet, autour de la pétition « sauvons la recherche » s'est cristallisée, chez les chercheurs et universitaires, mais aussi dans l'opinion publique, une exigence de voir toutes les dimensions de la science soutenues, partagées pour le bien collectif, mises en débat dans la société. À l'opposé, les orientations libérales actuelles, caractérisées notamment par une politique de sous-financement structurel, remettent profondément en cause cette ambition.

La loi recherche de 2006 doit être abrogée. En effet, la pérennisation de l'ANR et le poids du budget qu'elle distribue destructurent en profondeur les équipes de recherche et accentuent la précarité. La logique de projet tend à l'emporter sur celle du financement de base et met à mal les activités scientifiques, en particulier dans les disciplines des sciences humaines, lettres, langues et arts. Les RTRA, après les pôles de compétitivité, sont dans une logique de concentration des moyens sur des créneaux spécifiques, inspirée d'une fascination irrationnelle pour des classements internationaux.

Le gouvernement qui dit viser le développement d'une société de la connaissance, aspire en fait à la reproduction des « élites » par la sélection. Nous revendiquons une démocratisation de l'enseignement supérieur qui s'appuie sur les besoins de la société, la nécessaire élévation du niveau de formation (générale et professionnelle) et des qualifications. Opposés aux droits d'inscription,



nous réclamons la mise en œuvre immédiate d'un plan d'urgence permettant des conditions de fonctionnement stimulantes pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

C'est dans une logique de concurrence, par la suppression du cadrage national des formations et des diplômes, qu'a été mis en place le LMD qui paralyse la mobilité étudiante. Action Syndicale réclame une révision profonde du LMD à partir d'un bilan critique, sur la base d'un cadre national de référence pour les formations et les diplômes et du maintien du monopole de délivrance des diplômes.

La vision entrepreneuriale des établissements apparaissant derrière les demandes d'accroissement de l'autonomie produit un autoritarisme accru par une remise en cause du rôle des élus tant dans les établissements que dans la constitution des PRES et dans l'AERES. Nous réaffirmons la nécessité d'une gestion démocratique des établissements et d'un véritable maillage territorial qui s'inscrit dans des coopérations entre établissements publics et refuse toute césure entre licence et master/doctorat. C'est dans ce cadre et sur ces objectifs que la législation peut évoluer.

Nous réaffirmons la nécessité d'une articulation entre enseignement et recherche, entre production de connaissances et transmission de celles-ci. Nous défendons l'égalité de dignité de tous les enseignants du supérieur, le statut d'enseignant-chercheur avec ses différentes missions, remises en cause par une dégradation des conditions de travail qui s'est accélérée avec la mise en place du LMD. Cela suppose aussi une refondation unificatrice et démocratique d'un système

public du post-baccalauréat articulé sur les universités.

Les PRES, les IUFM intégrés, la gestion démocratique des établissements, le respect des instances que sont le CNESER, le CTPU, le CTPMESR, le Comité national, etc., sont des enjeux majeurs. Nous portons l'exigence d'états généraux du supérieur réunissant l'ensemble des partenaires concernés afin de débattre et proposer des mesures ambitieuses.

Le SNESUP

Le SNESUP a joué un rôle de cheville ouvrière dans les deux mouvements majeurs des dernières années. Au printemps 2006, il a fortement contribué dans l'unité syndicale, tant dans les établissements que dans la FSU, à rythmer la mobilisation victorieuse contre le CPE. Unité essentielle qui s'est prolongée dans les universités, souvent à l'initiative du SNESUP, dans le soutien aux étudiants pour la réussite de l'année universitaire et contre les sanctions. Approfondissant ses liens avec le SNCS, il est ciment et moteur de l'intersyndicale tant sur les questions de recherche que dans les débats au CNESER où les convergences avec les étudiants et l'UNEF en particulier sont déterminantes.

Au sein de la FSU (y compris dans les établissements et coordinations régionales), avec nos partenaires directs nous devons rapprocher nos analyses et propositions pour l'enseignement post-bac, pour l'amélioration des statuts et carrières des personnels.

Action syndicale a impulsé dans le syndicat, le rééquilibrage entre le « local » et le « national » pour une présence plus forte du SNESUP dans les établissements. Cette

orientation porte ses fruits en termes de syndicalisation dans un mouvement qu'il convient d'amplifier en particulier vers les plus jeunes (doctorants, nouveaux docteurs) et les chercheurs et enseignants précaires. Elle est lisible dans les établissements par les succès des listes présentées ou soutenues par notre syndicat dans les élections. Nous avons encore à travailler dans le sens d'une image plus attractive, fondée sur des pratiques d'ouverture et de prise en compte de toutes les préoccupations, l'attention à la nécessité de construire des rapports de force à tous les niveaux et d'abord à celui des établissements. C'est dans ce but qu'Action

syndicale a impulsé et animé une profonde transformation des publications du SNE-SUP. Le mensuel, la VRS, FDM, les Lettres flash, la Lettre aux retraité(e)s constituent des lieux d'échanges et des points d'appui. Gagner encore en lisibilité, faire du mensuel le journal syndical de référence est notre objectif.

À tous les niveaux, il nous faut organiser visiblement les responsabilités au mieux des disponibilités et intérêts de chacun/e. L'engagement d'un plus grand nombre de camarades, pour des durées précises et n'obérant ni leur carrière ni leur activité pédagogique et scientifique, est une nécessité que renforce l'impératif d'accroître la participation des femmes à la vie syndicale à tous les niveaux de responsabilité. C'est ainsi que nous pourrions intensifier la dynamique collective au travers, notamment, d'un travail des secteurs associant de manière bien plus large l'ensemble des syndiqués. C'est sur cette orientation ambitieuse qu'Action syndicale engage les syndiqués à se retrouver et à renouveler nos instances nationales, ainsi qu'à approuver le rapport d'activité. ●

SIGNATURES

AIX-MARSEILLE : A.-M. Bernardi, A. Legardez
IUFM, A. Mesliand • *ANGERS* : F. Lucas •
BORDEAUX : G. Cendrès • *CAEN* : P. Langlois •
DIJON : D. Faudot, M. Neveu • *GADELOUPE* :
F. Régent • *GRENOBLE* : L. Dumasy,
M. Gabert IUFM • *LE MANS* : M. Hérin •
LILLE : M. Delepouve, P. Enclos,
P. Rousseau • *LIMOGES* : A. Policar •
LYON : M. Brissaud, B. Roux • *NANTES* :
H. Lelourec • *PARIS* : F. Bouillon IUFM -
M. Cottrell - M. Lauton - G. Lauton -
M. Champesme, P. Duharcourt •
PERPIGNAN : D. Chamma • *POITIERS* :
Gisèle Jean, IUFM • *LA ROCHELLE* :
J.-Y. Duyck • *REIMS* : S. Pittia • *RENNES* :
J. Degouys • *ROUEN* : M. Gest IUFM,
J.-P. Lainé, M. Zattara • *TOULOUSE* :
C. Hoffmann, X. Lambert • *TOURS* :
J. Fabbri.



▼
**Action Syndicale a impulsé
 dans le syndicat
 le rééquilibrage
 entre le « local »
 et le « national ».**
 ▲

Stopper la réification du monde, de l'université et de la recherche

Développer les services publics, à l'université et partout ailleurs

Une situation contradictoire, mais alarmante

Victoire contre le TCE, peu après notre congrès de 2005. Victoire contre le CPE, il y a un an. Sanction de la droite par les urnes et par la rue, comme en 2004 et 2003. Et pourtant, malgré les luttes sociales, malgré l'explosion des banlieues, droite et patronat poursuivent sans désespérer agressions et contre-réformes : licenciements boursiers, chantage aux délocalisations, précarité (CNE), réduction salariale, dégradation des conditions et durée du travail (cf. décret Robien pour les enseignants du secondaire !), truquage des chiffres du chômage, chasse à l'immigré jusque dans les écoles maternelles... Dans l'éducation, Robien peut appliquer la loi Fillon, ramener la scolarité obligatoire à 15 ans, réduire de 30 % les postes offerts au recrutement du 2^e degré... À l'Université, la situation devient dramatique, au point que le service public risque de chavirer. LMD et mise en concurrence des établissements font exploser la notion même de diplôme, plaçant les étudiants dans des rapports de force dégradés face à leurs futurs employeurs. La montée en force de l'ANR et de sa logique du



financement par contrats soumet la recherche aux seuls objectifs utilitaristes et multiplie les emplois précaires pour les jeunes chercheurs au détriment de postes titulaires. L'AERES établit un contrôle des universitaires par des personnalités choisies par le pouvoir au détriment des instances élues. Loin de renforcer les coopérations entre les universités, les PRES visent à réduire les plus faibles à de simples "collèges" et à créer des structures pyramidales échappant aux personnels. Enfin, les vieux projets destructeurs d'autonomie renforcée, de budget global, de CA de mandarins et notables, de services d'enseignement à la tête du client et d'augmentation des droits d'inscription sont hypocritement relayés par la CPU, véritable cheval de Troie des lobbies ultra-libéraux dans le monde universitaire.

Un mouvement social en manque de « tous ensemble »

Les jeunes, le mouvement social et syndical se sont montrés capables de faire reculer la droite sur des points singuliers (TCE, CPE) et ont montré qui est vraiment majoritaire dans

le pays. Mais ce rapport de force n'a pu être maintenu dans la durée. Il y a des raisons à ce paradoxe. Du côté politique d'abord. Quelle est cette gauche institutionnelle qui, embarquée sur le vaisseau de "l'économie réelle", n'offre aucune perspective de changement de cap ? Mais aussi, quelle est cette gauche antilibérale qui peine tant à s'unir et à se construire comme force indépendante de la première ? Or, l'absence de débouché politique aux luttes sociales pèse lourdement sur leur dynamique... Du côté syndical ensuite. Relevons d'abord l'attentisme des 5 confédérations. Même la CGT paraît s'être ralliée à ce "réalisme" du renoncement qui caractérise aujourd'hui les grands syndicats européens. À cela s'ajoute la division boutique quasi-permanente. Pendant la lutte contre la loi sur l'égalité des chances, les 5 se sont unies sous la contrainte du mouvement des jeunes. Mais elles ont toujours pris soin d'assigner la FSU et Solidaires à une place marginale. Et elles ont sifflé la fin de partie

- retour à la division - dès que le CPE, rien que le CPE, a été retiré. Aujourd'hui, elles restent singulièrement discrètes alors même que des luttes sociales surgissent un peu partout. De façon

très inhabituelle en période électorale, de nombreux salariés se mobilisent contre la barbarie patronale mais aucune structuration unitaire ne leur permet d'additionner leurs forces et de peser.

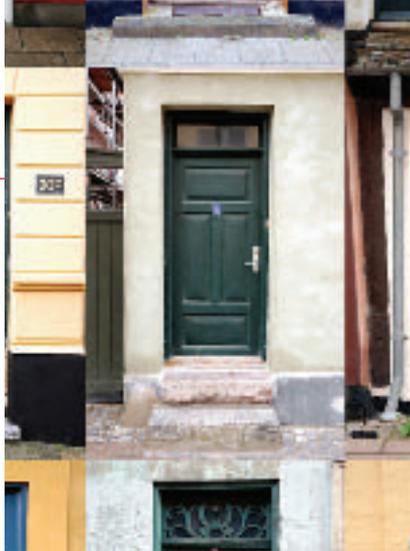
FSU et SNESUP devant leurs responsabilités

Face à l'urgence sociale, La FSU dans l'éducation et le SNESUP à l'université ont un rôle à jouer. L'éducation (comme la santé ou les retraites) est emblématique des acquis sociaux arrachés par la classe ouvrière aux 19^e et 20^e siècles. Au-delà de la revendication des moyens nécessaires, la défense de la démocratisation de l'école et de l'université

Pour défendre l'éducation
démocratique,
il faut créer un rapport de forces
avec les autres salariés.

PRÉCARITÉ : STOP !

En 2004, les non-permanents formaient 50 % des effectifs du Sup (hors vacataires), les ATER, 14 %. Parmi ces derniers ou parmi les contractuels, une immense majorité de précaires. Depuis, le MEN ne donne plus de chiffres. C'est que la situation se dégrade fortement. Comment pourrait-il en être autrement puisqu'il n'a même pas tenu ses promesses de créations de postes ? Dans les laboratoires, post-doc et CDD se multiplient, concurrence et hiérarchie se renforcent. Le financement par contrat pousse à la généralisation de thèses ultra-appliquées, où l'apprenti chercheur est remplacé par un simple opérateur, jetable après la soutenance. La régression est en marche. Il faut l'arrêter. Pour les thésards et jeunes docteurs, exigeons un statut de salarié ou de fonctionnaire stagiaire !



concerne chaque salarié(e), en activité ou pas. De plus, nous avons gardé une image unitaire et souvent impulsé des convergences multiples, dans le mouvement syndical et au-delà. Or, il s'agit d'urgence de construire un autre futur pour les jeunes et les salarié(e)s de ce pays, dépassant les divisions et la concurrence de tous contre tous que les libéraux cherchent à promouvoir. La FSU et le SNESUP ne sauraient se contenter d'une défense d'arrière-garde d'une citadelle éducative (en ruines pour l'université !) peu à peu vidée de ses forces vives. Aujourd'hui, pour défendre efficacement l'éducation démocratique, il faut sortir de ses murs, créer un rapport de forces avec les autres salariés et être à l'initiative d'un autre monde possible. Hélas, le courant majoritaire Unité & Action (Action syndicale au SNESUP) manque à cet égard de dynamisme et de cohérence...

Rompre avec la frilosité d'appareil

Prendre en compte les rapports de force ne saurait signifier tergiverser. Le syndicat doit mettre en œuvre son orientation en toute indépendance. Finissons-en avec la peur de heurter les secteurs les plus conservateurs des milieux que syndiquent FSU et SNESUP. Cette marque de faiblesse désoriente les militants et renforce les courants perméables à l'idéologie néo-libérale, accroissant en boucle

RENFORCER LES ALTERNATIVES INTERNATIONALES

Pour résister au capitalisme mondialisé, le syndicalisme doit renforcer son implication dans le mouvement altermondialiste, dans les Forums sociaux et développer les convergences. La création de la CSI s'inscrit dans un processus d'unification mondiale de forces syndicales très diverses qui n'est pas achevé. Il faut renforcer dans la CSI les organisations porteuses d'alternatives pour éviter que le seul syndicalisme qui s'impose à l'échelle internationale soit celui d'accompagnement du libéralisme. Ayant enfin rompu avec la FISE, le SNESUP peut s'engager dans ce projet avec la FSU.

la paralysie du syndicat. Dans l'enseignement supérieur, la majorité AS s'enfoncé à l'excès dans le lobbying vis-à-vis des instances universitaires (CA, CS, CPCNU, CPU...). Les hésitations face au LMD (refus d'une revendication de moratoire au profit d'une vaine tentative d'améliorer la réforme "à la base") ont désarmé plus d'une section syndicale. Le schéma se reproduit pour les PRES et AERES : peut-on les combattre efficacement en participant à leur mise en place ? Par exemple pour l'AERES, ne fallait-il pas appeler au boycott de cette structure non élue ? Au lieu de cela la direction du SNESUP a tenté d'infiltrer un "espion" dans l'AERES via la représentation du CNU dans cette instance. Non seulement la manœuvre fut un échec, mais elle heurta de front des collègues qu'il fallait plutôt convaincre du boycott. Enfin, quand donc cessera l'aveuglement d'AS quant au rôle

▼
**Être à l'initiative
 des mobilisations,
 relayer l'aspiration
 à leur développement !**
 ▲

100% néfaste de la CPU (plus précisément, de son bureau) ? Sous forme de loi, les "20 propositions" issues du colloque de Metz signifieraient la mort du service public. On peut se réjouir que certaines aient disparu de la version finale du 15 mars ("CA resserré, responsabilisé et ouvert sur l'extérieur" & "majoration/modulation des droits d'inscription"). Mais il ne faut pas être naïf : elles sont maintenues dans l'exposé des motifs et le 3^e VP de la CPU a pu proclamer sans mentir : "L'esprit du texte de Metz est conservé". L'objectif reste marchandisation des universités et transformation des présidents en petits managers (aux dépens des droits des personnels, du droit aux études et de la liberté de choix de celles-ci). Le « débat » que la CPU propose aux universitaires n'est qu'une tentative de leur faire endosser l'inacceptable. Loin de prêter le flanc à cette manipulation, le syndicat doit placer les Présidents face à leurs responsabilités devant les personnels et les étudiants. Comme le font un nombre croissant de CA... La mobilisation sociale reste le meilleur moyen de faire évoluer les têtes. Ou de les faire tomber !

École Émancipée, une orientation de résistance et de lutte

Être à l'initiative des mobilisations. Relayer l'aspiration à leur développement. Un

IUFM : (IR)RÉSISTIBLE INTÉGRATION ?

L'intégration des IUFM aux universités est menée tambour battant. Jusqu'à présent, le MEN a joué sur le flou des intentions et la perspective séduisante d'IUFM pleinement universitaires. Mais l'autonomie croissante des universités menace ce service public de formation des maîtres. Au bout du chemin : la concentration dans quelques centres, la réduction du temps de formation avant et après le concours, voire la remise en cause des concours via la délivrance de masters aux étudiants (alors directement employables par les chefs d'établissement). La défense des IUFM doit d'urgence devenir l'affaire de tous les enseignants.

SNESUP mieux inséré dans le mouvement social, encore plus unitaire, pourrait unir ses forces à celles des jeunes, des précaires et des autres secteurs du salariat, comme pendant la lutte anti-CPE. Il lui faut donc une orientation plus combative, cherchant par la mobilisation de toutes et tous à inverser le cours actuel de destruction du service public "Université". Seul le rapport de force permet défense et extension des services publics (notamment à l'échelle européenne). Seuls des mouvements interprofessionnels permettent de faire reculer durablement les projets néo-libéraux. **Une autre Université, une autre société, une autre Europe, un autre monde sont possibles : VOTEZ École Émancipée ! ●**

SIGNATURES (BN)

Jean-Marie Canu, Serge Czajkowski, Jean-Luc Godet, Isabelle Krzykowski, Yves Madaule, Jean Malifaud



TEXTE D'ORIENTATION ÉMANCIPATION

Pour une orientation de lutte dans le SNESup-FSU !

La machine de guerre libérale contre l'Education poursuit dans l'enseignement supérieur la mise en œuvre du processus de Bologne et de l'agenda de Lisbonne. Associée à l'austérité budgétaire, et à la généralisation de la précarité, cette offensive marque la détermination du gouvernement d'en finir avec les services publics, à travers les garanties d'indépendance, les statuts et les conditions de travail de leurs personnels. L'heure est à la casse du système public d'éducation considéré comme un obstacle à la politique préconisée par la Commission européenne, relais du capitalisme mondial dont la CES et la nouvelle CSI sont des auxiliaires zélés. On n'en est plus au compromis social, mais au lieu de se préparer à une lutte déterminée, les directions syndicales persistent à miser sur d'illusoires « dialogue social » et « reconnaissance de la représentativité »...

Halte au recentrage syndical, non à la CSI !

Ce pouvoir ne craint pas plus une éventuelle alternance politique qu'un sursaut syndical. En effet, parallèlement au recentrage politique, on assiste à une involution des confédérations « historiques » vers un syndicalisme d'adaptation aux logiques libérales. Ce « syndicalisme » de lobbying aligné sur le modèle européen de la CES a trouvé son aboutissement dans la Confédération Syndicale Internationale hyper-réformiste rejointe après la CFDT par la CGT... Ce sont ces nouvelles affiliations internationales que la FSU voudrait imposer. Très critique et combatif au départ envers les politiques européennes, le SNESup a changé de cap pour rejoindre l'Internationale de l'Education (IE). A ce titre, il est associé au Sommet des ministres européens de l'éducation qui évalue les « avancées » du processus de Bologne ! Désormais sa direction soutient l'adhésion de la FSU à la CSI qui cadennasserait toutes les initiatives de résistance.



Ce recentrage de la co-direction A.S/E.E du SNESup compromet gravement l'avenir des services publics de l'éducation, des statuts de ses personnels, mais aussi le devenir du syndicalisme dans l'enseignement supérieur par les incidences de ce glissement sur les revendications.

Stopper la casse de l'enseignement supérieur et de la recherche

La libéralisation du « marché » de l'enseignement supérieur se poursuit dans le sens d'une réduction et d'un formatage des études universitaires aux demandes des patrons ; par l'adaptation des étudiantEs au marché du travail à travers la généralisation des notions de compétence et de certification au détriment des qualifications, par la recherche systématique de partenariat avec les entreprises, transformant les personnels en quémailleurs afin d'équilibrer les budgets de misère découlant de la LOLF, et par la sponsoring directe de la recherche et des filières de pointe.

C'est une triple dérive techniciste, professionnaliste et économiste. Le SNE-SUP doit lutter contre les formes programmées de sélection sociale des étudiantEs, ou de nationalités pour les étrangerEs. Il doit dénoncer le management capitaliste bureaucratique des universités, le contrôle social autoritaire des personnels et la surcharge des tâches, la **politique du fait accompli et de l'urgence justifiée par l'argument**

technocratique des évaluations et des audits.

Refuser la mise en concurrence des formations et des établissements

Le *rapport Hetzel* annonce une nouvelle offensive pour l'inféodation au patronat des formations supérieures. Après la mise en place par Lang, puis Ferry, des formations LMD dont l'objectif, outre la concurrence entre universités, était aussi de développer des cursus professionnels en parallèle aux

formations générales et de limiter l'accès aux études longues, le ministre vient de présenter un projet de diplôme « unique » de Master mettant sur le même plan les deux

finalités (professionnelle et recherche) pour mieux contourner ces dernières. Avec en prime la fin du monopole public de collation des diplômes.

Le regroupement des universités en PRES, articulés aux nouveaux dispositifs de pilotages régionaux, accompagne les **politiques de mise en concurrence régionale inscrites dans l'agenda de Lisbonne** et la mise en conformité aux normes de compétitivité de Shanghai. Ces concentrations vont servir à éliminer des formations insuffisamment utilitaristes, à redistribuer les moyens entre les « pôles d'excellence » et les autres, et à mettre la pression sur les enseignants-chercheurs. À tout cela le SNE-Sup oppose des « mesures-phares » d'un plan d'urgence pour « un effort de redressement national » (sic !).

Une politique du fait accompli et de l'urgence utilisant le prétexte des évaluations et des audits.



Défendre une formation commune des enseignantEs indépendante des hiérarchies

La formation des enseignantEs est un point clé du système éducatif. La direction du SNESup n'a pas pris la mesure de ce qu'implique l'intégration des IUFM à l'Université, en particulier au niveau des enjeux pour la formation. De graves menaces pèsent aussi sur l'INRP. La situation nécessite une mobilisation collective pour garantir **une formation commune permettant d'aller vers un corps unique de tous les personnels de l'Éducation nationale.**

Les IUFM doivent avoir une réelle autonomie de fonctionnement garantissant une **indépendance par rapport aux autorités locales, rectorales et corps d'inspection.** Il faut défendre un concours national de recrutement et non un recrutement niveau master, qui ouvre la voie à l'embauche par des chefs d'établissement ou des pouvoirs politiques locaux, signifiant à terme la disparition du recrutement statutaire.

Enseigner est un métier qui s'apprend. Nous devons imposer la **reconnaissance d'une « professionnalité enseignante »** fondée sur une formation théorique **en liaison constante avec la recherche** et dans laquelle les phases de « mise en situation » permettent une observation méthodique du travail, guidée par des collègues expérimentés. Ce qui implique de véritables équipes pluri-catégorielles de formateurEs, et l'exclusion des corps d'inspection des formations initiales et continues.

Un projet d'école émancipatrice a besoin **d'enseignantEs critiques qui conçoivent (et non formatés à l'exécution de directives),** capables de prendre leurs distances et de refuser toute décision inique. Il repose aussi sur **un recrutement qui ne soit pas le résultat de la sélection sociale,** particulièrement présente dans le parcours conduisant à l'enseignement.

Réaffirmer le principe politique de laïcité

L'existence d'universités privées richement dotées face aux formations à minima, écourtées et utilitaristes, contribue à la remise en cause d'un système public d'éducation démocratique, laïque, gratuit et accessible à touTEs. La laïcité est aussi la condition d'une éducation émancipatrice de la personne, c'est le droit à la discussion critique et publique de toutes les idéologies, y compris religieuses, et de tous les discours, y compris savants. Seules les **luttons pour une instruction et une culture universelles et internationalistes** pourront faire échec à tous ceux qui veulent enfermer les personnes dans l'ignorance et des schémas communautaristes rigides et xénophobes.

Faire de la lutte contre la précarité une priorité !

La précarité est développée délibérément par le patronat et l'État, enseignement supérieur et recherche en tête ! Elle fournit une main-d'œuvre peu chère, aux capacités de résistance collective amoindrie face au poids des hiérarchies locales et des mandarinats. **L'ensemble du mouvement syndical doit faire de la lutte contre la précarité une priorité !** C'était le sens de la proposition de campagne nationale d'action faite par *émancipation, Ensemble et Pour un Syndicalisme*

de Lutte au congrès de la FSU qui a refusé de s'engager ! Le bilan des « protocoles de résorption de la précarité » est désastreux. Toutes les réponses partielles pérennisent la précarité, en légitimant de

nouvelles formes, et contribuent au démantèlement des garanties statutaires, professionnelles et sociales. Pour en finir réellement avec la précarité, la revendication qui s'impose est la **titularisation immédiate sans conditions de concours ni de nationalité de touTEs les précaires** déjà recrutésEs, y compris celles et ceux qui ont été licenciésEs, assortie de **l'arrêt de tout recrutement de personnel non titulaire.**



Faire vivre les structures démocratiques des personnels et étudiantEs en lutte, AG, coordinations.

Construire et renforcer les résistances à l'offensive libérale

Pour un syndicalisme

• **Au service des luttes :** le SNESUP doit **s'employer à construire les luttes à partir des secteurs les plus mobilisés** pour les étendre et favoriser les convergences. Pour cela, il doit **faire vivre les structures démocratiques des personnels et étudiantEs en lutte (AG, coordinations...),** informer syndiquéEs et médias de leur existence, faire des propositions syndicales d'actions unitaires.

• **Recherchant l'unité la plus large et la revendication qui rassemble,** défendant les plus démunisEs, au plus près des revendications et des formes d'actions des acteurEs des luttes, plutôt qu'un intersyndicalisme de sommet alignant les forces les plus actives sur les moins mobilisées. Nous devons appuyer les mobilisations étudiantes sans exclusives. Il faut aller vers la **(ré)unification syndicale avec droit de tendance** au lieu de pousser à la concurrence et au cloisonnement suicidaires.

• **Indépendant des églises, des pouvoirs patronaux et politiques.** Refusons toute domestication du syndicat dans des groupes de pilotage, commissions... et face aux Régions et aux Présidents d'Université !

• **Solidaire et émancipateur :** soutenant les peuples en lutte, **défendant les personnels, étudiantEs... victimes de répression antisyndicale, disciplinaire et/ou judiciaire.** Mais aussi les **sans-papiers** (y compris par la désobéissance civile), pour la régularisation de touTEs et l'arrêt des expulsions. Luttant pour l'abrogation de la *loi de « prévention de la délinquance »*. Et veillant, y compris dans notre propre secteur, aux discriminations sexistes.

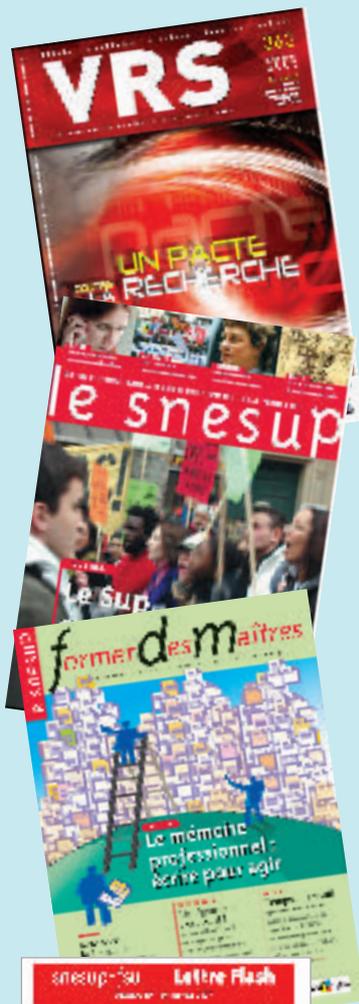
Pour changer le monde, ne comptons que sur nos luttes : travaillons à rendre possible la grève générale interprofessionnelle nécessaire pour contrer l'offensive capitaliste et donnons-nous les outils syndicaux pour cela !

Votez et faites voter pour Émancipation

SIGNATURES

AMADÉI Henri (RETRAITÉ), BRAUD Claude (LA ROCHELLE), COLIN Antoine (LA ROCHELLE), COQUET François (LE HAVRE), DEKNUYDT Bernard (MONTPELLIER), DENISOT Joël (MARSEILLE), DOLLO Christine (AIX), HUGOT Georges (BÉZIERS), KNAPP Alfred (LA ROCHELLE), LEFRANC Yannick (STRASBOURG), MATHERON Yves (TOULOUSE), MOUNIER Stéphane (TOULON), ROCHE Anne (AIX), TORSET Didier (DIJON), VALIENTE Jean-Claude (MARSEILLE).
 Contact : er.emancipation@free.fr.

LES MÉDIAS DU SNESUP



CONSULTATION SUR L'ADHÉSION À LA CSI

Le congrès de Marseille de la FSU a décidé d'organiser une consultation de tous les syndiqués sur l'adhésion de la Fédération à la CSI.

C'est le CDFN des 19 et 20 mars qui en a fixé les modalités.

Qu'est ce que la CSI ?

Depuis plusieurs années le mouvement syndical confronté à la mondialisation libérale a été conduit à prendre de plus en plus de positions combatives au plan international et à se poser la question de son unité au plan international ; notamment à l'occasion des forums sociaux mondiaux.

Le syndicalisme au plan mondial a été marqué par les divisions nées de la guerre froide avec l'existence et la confrontation de trois internationales : la CISL, la CMT, la FSM. La CSI est née en 2006 d'un rapprochement entre la CMT et la CSIL, mais ont participé à sa création des syndicats n'appartenant à aucune de ces deux organisations ; c'est le cas en France de la CGT, qui avait quitté la FSM en 1995. Elle regroupe 304 organisations affiliées dans 153 pays et territoires (CGT, CFTD, FO CFTC notamment) soit 168 millions de travailleurs.

Ses statuts (à consulter sur le site de la FSU : www.fsu.fr) décrivent ses objectifs. Elle affirme notamment exister « pour unir et mobiliser les forces démocratiques et indépendantes du syndicalisme mondial... ». Sa mission : « apporter une solidarité pratique à toutes les personnes qui en ont besoin et s'élever contre les stratégies globales du capital financier... ».

Pourquoi la question d'une adhésion de la FSU à la CSI se pose-t-elle ?

L'extension du processus de mondialisation dans tous les domaines économiques, sociaux, culturels se poursuit et ces processus pèsent de plus en plus sur la capacité de défendre nos revendications : éducation, services publics, protection sociale, droit du travail. La FSU désire travailler au niveau international, construire des convergences avec les forces syndicales des autres pays, avec les différents mouvements sociaux, avec tous ceux et celles qui résistent au libéralisme et qui agissent pour un autre monde ; notamment à l'occasion des forums sociaux mondiaux, et pour construire des mobilisations syndicales sectorielles ou interprofessionnelles au niveau européen et international face aux logiques libérales. Les statuts de la CSI permettent à la FSU de s'y affilier sans être une confédération.

Les débats du congrès

Le congrès avait été saisi de cette question. Une proposition d'adhésion immédiate a recueilli 56,40 % des voix alors que la majorité qualifiée est de 70 % ; une proposition de refus de toute adhésion à la CSI a été rejetée par plus de 80,7 % des voix ; une autre consistant à engager un processus d'adhésion puis consulter les syndiqués pour confirmer a recueilli 69,7 %. Le congrès a décidé par 88 % des voix d'une consultation des syndiqués permettant de poursuivre le débat sans attendre trois ans un prochain congrès.

Extraits du texte adopté par le BDFN du 2 avril 2007 [Pour : 31 - Contre 3].



La consultation de la FSU sur l'adhésion à la CSI est organisée par les syndicats nationaux du 1er au 31 mai 2007. Les dates du Congrès du SNESUP permettent d'organiser ce vote en même temps que ceux du Congrès, en utilisant une copie du bulletin de vote de la page 23. Attention : les dates de clôture des deux scrutins sont différentes ! Si votre section se réunit après le 31 mai, vous devrez avoir adressé au siège un vote par correspondance CSI pour réception avant le 1^{er} juin.

CONGRÈS D'ORIENTATION DU SNESUP-FSU 6-7-8 JUIN 2007



BULLETIN DE VOTE 2007 Vote sur le Rapport d'activité

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	--------	------------	------------------------------

Cocher une seule des cases ci-dessus



BULLETIN DE VOTE 2007 Vote sur l'Orientation

ACTION SYNDICALE	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
---------------------	--------------------	--------------	------------	------------------------------

Cocher une seule des cases ci-dessus



ÊTES-VOUS FAVORABLE À L'ADHÉSION DE LA FSU À LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE ?

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	--------	------------	------------------------------

Cocher une seule des cases ci-dessus

Les 20 propositions de la CPU → par François Bouillon

Rendues publiques à Metz le 15 février les vingt propositions de la CPU – « L'université est une chance » – ont subi des modifications lors du vote final à Paris un mois plus tard. Pour autant le cap général de ces propositions reste inacceptable pour la communauté universitaire.

La légitimité de la CPU c'est de rassembler des présidents élus. Mais la CPU souffre d'un double déficit démocratique. D'une part, elle prend des orientations publiques sans que celles-ci aient été débattues en amont dans les conseils centraux des universités ; d'autre part, ces orientations ne sont pas ratifiées en aval par les dits conseils. Le résultat en est que la CPU s'envole souvent en laissant à terre la communauté universitaire qui a élu ses membres.

Dans ce décollage, la dynamique propre de cette assemblée qu'est le CPU a sa part de responsabilité. Mais aussi le fait que les CA des universités n'ont pas un ordre du jour qui leur permette de discuter suffisamment des grandes orientations stratégiques de l'université.

En son colloque de Metz des 15 et 16 février 2007, la CPU a rendu publiques 20 propositions qui aggravaient cet état de choses. Un mois plus tard, le 15 mars, en séance plénière, à Paris, des corrections de trajectoire au plan de vol initial, grâce à l'intervention de la communauté universitaire et du SNESUP en particulier.

DE METZ À PARIS

Qu'on en juge ! Sur le CA, alors que Metz énonçait qu'il fallait « modifier, à la faveur de la loi, la structure de gouvernement des universités : accorder un rôle stratégique central à Ca resserré, responsable et ouvert sur l'extérieur (en particulier un droit de veto systématique

sur le recrutement de l'ensemble des enseignants-chercheurs », Paris dit qu'il faut « améliorer, à la faveur de la loi de refondation, la structure de gouvernement des universités pour le rendre plus efficace : renforcer le rôle de chacun des conseils centraux, et notamment du CA. Celui-ci, à la responsabilité accrue par le développement de l'autonomie, doit être centré sur une fonction d'orientations stratégique » (Proposition 10). Exit donc le CA resserré, le droit de veto et l'autonomie non articulée à la démocratie, en ce sens la proposition 9 précise qu'il faut « rendre plus efficace les élections aux conseils en renonçant au panachage » (proposition absente à Metz).

Autre substantielle modification : alors que Metz en sa proposition 15 avançait « une majoration et une modulation des droits d'inscription », celle-ci disparaît de celle de Paris qui s'arrête à la formulation selon laquelle « la part de l'État doit rester prépondérante dans ce financement » (les 12 000 euros par étudiant). Dans le même sens, la proposition 4, qui parlait à Metz de « guichet unique » en laissant de côté les opérateurs actuels de l'aide sociale des étudiants, est reformulée en distinguant maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, laissant cette dernière aux opérateurs « habituels » comme le CROUS.

On trouvera aussi dans le texte de PARIS des formulations plus soft sur les fondations. Pour autant, au-delà de ces corrections de trajectoire et d'autres, pour non négligeables qu'elles soient, le cap général, inacceptable, reste inchangé. Ce cap ce sont le budget global : « Attribuer à chaque université, à son propre rythme, la maîtrise totale de ses moyens : ressources budgétaires, masse salariale,

patrimoine immobilier » (Proposition 12), et la modulation de service des enseignants chercheurs : « Modifier la définition des tâches des enseignants-chercheurs statutairement reconnues et confier à l'établissement la fixation des services individuels en fonction de sa politique globale » (Proposition 14). Or, ce cap ne fait pas consensus, y compris au sein même de la CPU, tout particulièrement la question du budget global.



Ce cap ne fait pas consensus, y compris au sein même de la CPU, particulièrement la question du budget global

Même si des Présidents d'université sont plutôt favorables au transfert sur les régions de la propriété et de la gestion du patrimoine des universités, ils ne

sont pas d'accord pour autant sur leur dévolution aux universités : « gérer un patrimoine immobilier c'est une dénaturation de nos missions » disent-ils ; mais plus généralement, ils sont hostiles à la transformation interne des postes en crédits que permettrait le budget global.

Que ce cap ne fasse pas consensus, il faut en trouver la preuve dans le fait qu'au moment du vote du texte de Paris, le 15 mars, dix présidents se sont abstenus. Consciente des difficultés que génère son mode de fonctionnement la CPU essaye de redresser la barre en proposant dans le préambule du texte de Paris que, sur ces propositions, des discussions aient lieu dans les établissements ; que le bureau de la CPU rencontre tous les acteurs du système universitaire. Et que tout cela débouche sur des « Assises de l'université ». Un tel processus, mis en œuvre, serait indéniablement un progrès. ●



Des États Généraux pour que la communauté universitaire retrouve le génie de la liberté

© iStockphoto/Kemmerer Auriellen

Penser autrement l'organisation des universités

→ entretien avec Claude Condé

Trois modèles d'organisation des universités sont possibles. Claude Condé, président de l'université de Franche-Comté, propose des adaptations du modèle collégial.

François Bouillon : *Tu as été récemment élu président de ton université : au-delà de la question des moyens, quels sont les problèmes qui limitent l'efficacité de ton action ?*

Claude Condé : La question des moyens ne peut être écartée dans cette discussion sur le gouvernement de l'université, et il faut rappeler que parmi les freins la question du nombre d'IATOS dans les établissements et celle de l'état du parc immobilier viennent largement en tête, bien avant la problématique de la gouvernance. La revendication « 1 pour 1 » : 1 IATOS pour 1 enseignant-chercheur (0,6 aujourd'hui) est minimale. C'est sous cet angle qu'il faut aborder la question de la gouvernance : politiquement déterminante bien sûr, mais secondaire dans la vie quotidienne d'un établissement. Mon expérience de plus d'une année me fait recuser cette idée que l'organisation des universités constituerait le handicap principal de leur gestion. Non, les universités ne sont ni ingérables, ni mal gérées. Ce qui frappe au contraire, c'est la qualité remarquable des cadres et personnels administratifs quel que soit leur niveau de responsabilité, c'est l'efficacité du système, surtout rapportée au faible coût qu'il fait peser sur la collectivité (je renvoie aux chiffres du coût par étudiant).

F. B. : *La question des conseils est récurrente, quelle est ton expérience à ce sujet ?*

C. C. : On lit, et la CPU s'en fait écho, que nos conseils d'administration sont inadaptés aux nouveaux enjeux de nos universités, lourds dans leur fonctionnement et qu'il est urgent d'en diminuer le périmètre tout en y associant plus les « membres extérieurs ». La vraie question n'est pas dans la taille de nos conseils (20, 30, 60 membres ?), ni dans leur durée (3 ou 5 heures ?), ni même dans leurs ordres du jour. Ce qui est en cause est un choix de mode de structuration et donc de pilotage des universités. La loi de 84 reprise en 2002 stipule bien que l'université est gérée démocratiquement et installe un mode de représentation des

personnels et étudiants par collège.

Il y a trois modèles d'organisation possibles. Le « modèle paritaire » : un recteur et une administration qui ont mission de mettre en œuvre une politique nationale ; face à une représentation syndicale qui discute du bien fondé de la politique nationale dans ses répercussions locales. Le « modèle présidentiel » pose lui, un président élu, dans une université autonome qui gère du haut en bas l'intégralité des moyens : c'est le budget global, la gestion des carrières des IATOS, la contractualisation des services des enseignants-chercheurs, des politiques définies dans l'intérêt exclusif de l'établissement et de son développement. Conséquences : les spécificités des composantes sont réduites (leur directeur nommé par ex. : proposition Goulard), les conseils deviennent fonctionnels, allégés, le débat démocratique est relégué hors de la sphère gestionnaire concentrée, elle, sur l'efficacité et la gestion de la concurrence entre les établissements. Troisième modèle : le modèle collégial. C'est celui que nous connaissons : l'ensemble des responsables politiques sont des élus chargés d'élaborer avec leurs conseils la politique de l'établissement dans le cadre d'un dialogue contractualisé avec l'État, ils définissent avec des représentants des collectivités et du socio-économique les finalités d'un service public qui dépassent l'intérêt de l'établissement.

Toute transformation de la loi actuelle situera l'université relativement à ces modèles. On le voit bien sur le terrain, quand la CPU devient l'interlocuteur unique du ministère, l'ombre du recteur se dessine derrière le président et le contenu de nos conseils prend un autre tour : le modèle paritaire contamine le modèle collégial. La conflictualité sociale prend le pas sur l'engagement collégial.

F. B. : *Faut-il alors conserver la loi de 1984 ?*

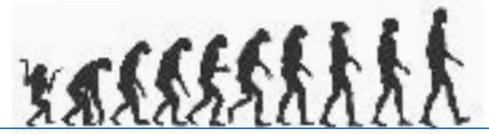
C. C. : La lourdeur des conseils n'est autre que l'épaisseur de la démocratie. Dit-on des villes qu'elles sont ingérables parce que les séances de conseil muni-



Ce qui est en cause est un choix de mode de structuration et donc de pilotage des universités

cipal sont « sportives » ? La loi Edgar Faure / Savary offre l'avantage de permettre une gestion collégiale des établissements. Il faut cependant quelques adaptations sur deux faiblesses. Elle installe des composantes dotées de conseil sans articuler les décisions de ces conseils au projet et au contrat de l'établissement, elle ne dit rien non plus de l'articulation avec les conseils de l'université, le statut du directeur de composante est de ce point de vue également opaque, étranger qu'il est à l'organigramme de l'équipe présidentielle. Nos universités sont appelées à devenir des fédérations de composantes spécifiées et relativement autonomes : IUT, IUFM, UFR... Il faut trouver un statut, dans la collégialité, pour ces composantes redéfinies et plus amples, plus autonomes mais plus impliquées dans le gouvernement. Voilà un véritable enjeu. Deuxième écueil de la loi : les grandes UMR pluri-composantes se constituent, de fait, en composantes quand ce n'est pas en établissement. Quand la structuration de la recherche n'est pas homogène aux composantes le risque est de réduire les UFR à la gestion des formations. Cela ne peut se régler que si les composantes sont redéfinies et statutairement constitutives du niveau central. Dernier point qui fait unanimité : rendre autonome la CPU par rapport au ministère ! À ce prix la collégialité affirmera sa modernité et permettra la gestion publique de grands établissements universitaires dynamiques et souples. ●

Propos recueillis par François Bouillon



Une recherche menacée de toute part

→ par François Poirier, Université Paris 13

L'exigence de qualité de la recherche dans tous les établissements conduit les anglicistes à mettre en question les « dogmes » sur la durée des thèses et le rattachement des enseignants chercheurs. Ces questions concernent l'ensemble des sciences humaines et sociales.

Pour beaucoup d'anglicistes, la politique menée aujourd'hui en matière de recherche sonne le glas de ce qui a longtemps fait leur réputation - et l'inquiétude est plus grande encore pour les autres aires linguistiques.

Produire des connaissances sur les pays, sociétés, cultures, manifestations de l'aire anglophone (pour ce qui les concerne) à l'égal des chercheurs anglophones des diverses disciplines des sciences humaines et sociales, mais à partir de questionnements pertinents dans l'espace de la recherche hexagonale, c'est une double exigence intellectuelle. Ces

recherches sont-elles utiles ? Oui, si on pense que le monde extérieur est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux seuls étrangers. Non, si on pense que l'importation d'idées peut se faire sans examen critique. Choisissez la bonne réponse.

Le marché, lui, a choisi la sienne : ni l'un, ni l'autre ! Surtout, pas d'idées, rien que du « pratique », « concret », « pragmatique », « non-idéologique », sans culture et sans cervelle. La connaissance d'une langue étrangère, l'anglais en particulier, est une nécessité tellement évidente du monde « global » que c'est devenu un juteux marché où bien des gogos se laissent prendre — y compris des présidents d'université ou des directeurs d'UFR. « Apprenez dans votre sommeil », « 97 % de réussite garantie par contrat ». Si l'on se contente des 1500 mots du vocabulaire de base avec une syntaxe réduite à « Moi, Tarzan, toi, Jane », ça marche. Si l'on trouve que c'est trop peu, alors il faut un enseignement et une recherche à la hauteur de son ambition.

LA DURÉE DES THÈSES

Premier hic : la plupart des disciplines en

LA PROTESTATION DES ORGANISATIONS

Les organisations professionnelles des anglicistes dans l'enseignement supérieur, en particulier la SAES et l'AFEA qui les regroupent presque tous, ont choisi de protester, la 11^e section du CNU les a suivies à une très écrasante majorité, malgré le dialogue que lui a proposé le directeur de la DS6, M. Barjot⁽¹⁾. En termes revendicatifs, cela peut signifier :

- plus d'allocations de recherche en sciences humaines et sociales en général ;
- plus de crédits d'équipe pour financer des missions à l'étranger lorsque c'est l'objet même d'une recherche ;
- plus de souplesse dans la gestion des durées de thèse ;
- plus de « sabbatiques », en particulier pour pouvoir conduire des recherches à l'étranger ;
- retour à la possibilité du double rattachement des chercheurs entrant dans le calcul du financement des équipes.

(1) Voir le texte des motions et le compte-rendu de l'entretien avec M. Barjot sur <http://www.saesfrance.org> (rubrique « bulletin »).

SHS travaillent sur des objets doués d'indépendance d'esprit et de mouvement, au contraire des sciences « dures » qui travaillent souvent sur des objets captifs. Quelques disciplines comme la linguistique, peuvent, pour certaines spécialités, reconstituer cette captivité à partir de l'extraction de corpus dans des supports déjà disponibles, voire numérisés. Mais le plus souvent, on travaille sur des êtres humains, des domaines, des terrains qui se dérobent quand cela leur chante. Et si l'on travaille sur le passé, rien ne dit que les archives seront disponibles ou ordonnées comme on le souhaite. C'est pourquoi très peu de thèses en SHS aboutissent en l'espace de 3 ans, même pour les allocataires – au

notons que les financements des laboratoires ne tiennent pas compte de l'obligation de missions à l'étranger induite par l'objet même de leur étude.

LE RATTACHEMENT UNIQUE

Second hic, il est de taille, la nouvelle politique de rattachement unique. L'homme est la seule espèce animale qui s'étudie elle-même et comme c'est l'espèce la plus compliquée que l'on connaisse, les disciplines, sous-disciplines, domaines et thématiques qui découpent l'investigation sont en nombre infini, avec des frontières floues, des besoins de pluridisciplinarité, de confrontation, et un grand intérêt pour les cotutelles. Et comme toute élaboration de connaissance en SHS suppose une interprétation, donc une spéculation et une recherche, les filières de formation regroupent nécessairement un grand nombre de spécialités. Là encore, ce nombre est multiplié par 3 ou 4 dans les filières de langues vivantes, puisqu'il s'agit d'y reconstituer l'ensemble des disciplines qui permettent la connaissance d'une société, de sa langue, de sa culture, de son histoire. Il n'est donc

▼

Exiger le rattachement à une seule équipe, c'est exiger des collègues qu'ils choisissent entre l'intérêt de leur établissement et l'intérêt de leur recherche.

▲

pas possible que les enseignants-chercheurs d'une même section du CNU dans un même établissement (sauf dans les très gros peut-être) se retrouvent en nombre suffisant sur une thématique ou une problématique commune.

Or dans le même temps, les directions d'établissement font pression (promotions et « sabbatiques » en interne) sur tous les collègues en faveur du rattachement de chacun à un laboratoire de l'établissement. Le compromis se trouvait, jusque naguère, par une double

affiliation, à la fois dans l'établissement et à une équipe autre, avec une indication en pourcentage du partage entre les deux. Exiger le rattachement à une seule équipe, c'est exiger des collègues qu'ils choisissent entre l'intérêt de leur établissement et l'intérêt de leur recherche-choix impossible, si l'on veut bien admettre que réduire l'un, c'est diminuer l'autre. La seule logique de cette nouvelle exigence, c'est la polarisation sur une dizaine ou une quinzaine de

gros pôles de recherche, tandis que les établissements moyens ou petits se contenteront d'un enseignement sans recherche, vieux rêve de certains technocrates poursuivi, si je me souviens bien, depuis 1962 et dont la mise en œuvre a été interrompue par 1968 et autres feux d'artifice. Mais comment feront les chercheurs attachés comme enseignants à un petit établissement ? Que chacun imagine, et le pire n'est jamais sûr. ●

CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

11^e section : bilan d'une présidence

→ par Jean-Jacques Lecercle, professeur des universités, Paris 10, Président de la 11^e section du CNU

Le CNU va renouveler les membres de ses sections à la rentrée universitaire. Nous avons demandé à Jean Jacques Lecercle son témoignage de président de la 11^e section.

Après un mandat de quatre ans comme président de la 11^e section, je suis encore plus persuadé de l'utilité de l'institution pour l'ensemble des collègues et de la nécessité d'une présence nombreuse en son sein d'élus syndicaux.

UNE AUTORITÉ MORALE ET SCIENTIFIQUE

Les universités françaises sont soumises de plus en plus étroitement à ce que l'on appelle la « culture de l'évaluation ». Que cette « culture » ait pour résultat d'infantiliser les collègues et d'exercer sur leurs activités un contrôle de plus en plus tatillon, la chose est assez claire. La constitution et le mode de désignation du conseil de l'AERES en sont de bons exemples. Et les anglicistes ont à l'esprit l'exemple anglais du RAE (Research Assessment Exercise), qui a eu pour effet des licenciements de collègues et des fermetures de départements. Dans ce cadre autoritaire et bureaucratique, le CNU est un havre de démocratie, pour deux raisons : il évalue les collègues seulement dans les moments de leur carrière où une évaluation est nécessaire (entrée dans la profession, changement de corps, promotion au choix), et il est constitué d'une majorité d'élus. C'est cette dernière caractéristique qui fait que le CNU n'exerce pas seulement un pouvoir, mais également une autorité morale et scientifique. C'est elle qui fait que les décisions de la section sont acceptées par la communauté des collègues, parce que c'est celle-ci, par l'in-

termédiaire de ses représentants, qui les prend.

D'où la nécessité de maintenir une proportion fortement majoritaire d'élus dans les sections du CNU. Les collègues nommés doivent l'être pour combler les manques disciplinaires causés par des élections par listes. Chacun sait que ce n'est pas toujours le cas. Chacun sait aussi que, lorsqu'ils sont réellement nommés pour leur expertise, ces collègues apportent une contribution importante aux travaux de la section,

dans l'égalité des responsabilités et dans la concorde : voyez là une description du fonctionnement de la 11^e section depuis quatre ans.

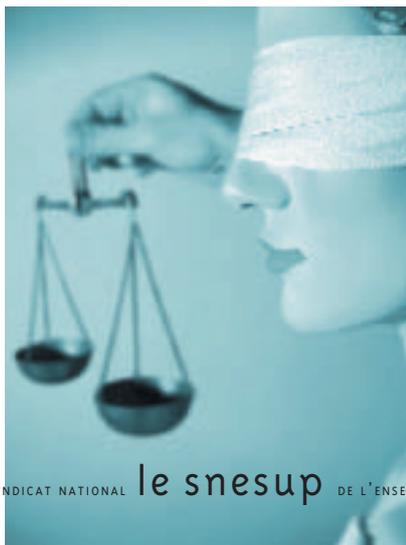
DES PRINCIPES ET DES CRITÈRES

D'où également la nécessité pour l'ensemble des collègues de participer aux élections du CNU et de voter massivement pour les listes du SNESUP, dont les élus respectent un mandat clair : ne tolérer aucune discrimination entre les candidats pour des motifs ethniques, nationaux, religieux, politiques ou philosophiques ; rejeter fermement les querelles d'écoles et les règlements de compte, par candidats interposés, entre leurs mandarins ; prendre en compte la totalité des spécialités dans le champ linguistique de la section (en anglais cela veut dire par exemple être attentif aux disciplines nouvelles, comme l'anglais de spécialité) ; être ouvert vis-à-vis de candidats étrangers ou venant d'autres disciplines, à condition qu'ils manifestent une volonté d'intégration dans l'anglicisme français ; prendre en compte l'ensemble des activités des collègues, l'enseignement et l'administration aussi bien que la recherche.

Je suis fier de dire que pendant les quatre ans de mon mandat, la 11^e section s'est unanimement conformée à ces principes. Et je suis fier de penser que la présence massive d'élus SNESUP en son sein y est pour quelque chose.

Si j'avais le temps, je me livrerais ici à ►►

Je suis fier de dire que pendant les quatre ans de mon mandat la 11^e section s'est unanimement conformée à ces principes



© istockphoto/Falko Matle

quelques jérémiades. Il y a encore du travail à faire, des défauts à corriger, de vieilles habitudes dont il faut se débarrasser : tendance à l'autopromotion (réduite sous les deux mandats successifs de présidents élus du SNESUP), parisianisme, etc. Ma conviction est que l'institution, parce qu'elle est démocratique, est capable de s'auto-corriger sur

ces points. Notre bureau intersyndical a fonctionné dans l'harmonie, mais on déplore que le ministère, par le biais de l'informatisation se décharge de plus en plus sur les sections (un seul exemple : la liste des promouvables, qui est un document de travail indispensable pour la session de promotion, n'est plus adressée par la poste à chaque

membre de la section : c'est à eux, au bureau et au président, de se débrouiller). Et bien entendu les sections n'ont ni budget ni moyens administratifs, ce qui transforme le président en secrétaire bilingue, chauffeur-livreur et préposé à la manutention. Mais il est vrai que les syndicalistes n'ont jamais rechigné au travail matériel. ●

Archéologie : encore des efforts pour que ça marche ! → par Joëlle Burnouf, Professeure d'archéologie médiévale, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Alors que l'archéologie préventive doit se développer, l'insuffisance des moyens humains empêche l'équilibre et la croissance de ses pratiques. La lutte des archéologues concerne emploi et formations.

Le 14 mars, un millier d'archéologues de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), des services régionaux de l'archéologie (DRAC, Ministère de la Culture), des collectivités territoriales, de l'Université et du CNRS sont de nouveau descendus dans la rue pour une journée d'action, à l'appel de l'intersyndicale des archéologues (Culture/Université/CNRS). Ils ont été reçus au ministère de la recherche et au ministère de la culture, les deux ministères de tutelle de l'INRAP.



POURQUOI UNE FOIS DE PLUS, DES ARCHÉOLOGUES DANS LA RUE ?

L'activité dans le domaine de l'archéologie préventive a connu depuis la mise en application de la nouvelle réglementation une croissance régulière de 2002 à 2006, corollaire d'une meilleure prise en compte de l'archéologie dans les travaux d'aménagement. Cette croissance a toutefois suivi des rythmes différents selon les régions, pour des raisons diverses : pression économique, effectifs insuffisants dans les DRAC au sein des services régionaux de l'archéologie, résistances locales d'aménageurs ou des politiques là où l'activité « préventive » n'était pas de tradition, faiblesse des effectifs des équipes de l'INRAP... À moyen et long terme, l'objectif à poursuivre est bien de développer et d'équilibrer les pratiques « préventives » sur l'ensemble du territoire, comme source irremplaçable de connaissances. Mais ce développement se heurte à l'insuffisance de moyens humains, dont les conséquences sont lourdes pour la discipline :

La question du niveau de plafond d'emploi recoupe celle de l'avenir des étudiants et des filières de formation en archéologie dans les universités

- difficulté de l'INRAP pour répondre aux appels d'offre de fouilles ou aux demandes de réalisations anticipées des diagnostics ;
 - allongement des délais d'intervention ;
 - manque du temps nécessaire à l'étude après fouille ;
 - impossibilité d'assurer le renouvellement des équipes opérationnelles.
- L'allongement des délais d'intervention provoque le mécontentement des aménageurs et des politiques. En retour, les archéologues se retrouvent confrontés à une volonté systématique de limiter leurs interventions : pression des préfets pour diminuer le nombre d'opérations ou les annuler, plafonnement a priori des recrutements de contractuels de l'INRAP, non renforcement des effectifs des services régionaux de l'archéologie. Tout est bon pour juguler au maximum leur capacité d'action.

SUR LE FRONT DE L'EMPLOI

Fin 2006, un premier combat contre la précarité a permis de transformer 350 CDD en CDI. Le combat pour une augmentation des effectifs reste encore à gagner. La journée du 14 mars a eu pour effet d'obtenir une augmentation du plafond d'emploi, pour faire face aux besoins les plus urgents.

Le ministère de la culture, au nom du gouvernement, prenant toute la mesure de l'importante mobilisation, a accordé une « autorisation exceptionnelle de déplafonnement », strictement encadrée, pour faire face aux nécessités de l'activité de « fouilles » de l'archéologie préventive. Si l'intersyndicale a enregistré de façon positive cet engagement, elle incite à la plus grande vigilance sur les modalités de sa mise en œuvre et demande que « les instances paritaires dans les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et à l'INRAP soient saisies (...) afin d'apprécier si les moyens sont en adéquation avec les besoins. »

Si les mesures accordées le 14 mars peuvent permettre de résoudre les situations les plus urgentes ou les plus critiques, il n'en reste pas moins que l'augmentation prévisible de l'activité archéologique tout autant que le nécessaire renouvellement des générations rendent indispensable la planification de nouveaux recrutements dans les années prochaines et pour l'avenir. À ce titre, la question du niveau de plafond d'emploi recoupe celle de l'avenir des étudiants et des filières de formation en archéologie dans les universités (Master recherche, Master-Pro...). ●

Université grecque : très fortes mobilisations contre la logique de privatisation

→ par NEMO, correspondant FSU en Grèce

Un mouvement puissant et déterminé s'oppose à la mise en cause du service public d'enseignement supérieur : il a besoin du soutien international

Les enseignants et étudiants de Grèce sont de nouveau fortement mobilisés, dix mois après avoir fait suspendre une première tentative de gouvernement d'introduire des éléments du secteur privé dans le système universitaire, dont le caractère public et gratuit est garanti par l'article 16 de la constitution.

En janvier, le monde universitaire s'est élevé contre le projet de faire adopter une révision de cet article, grâce auquel pour l'instant le système reste à peu près à l'abri des appétits des établissements d'enseignement supérieur privés, qui ont tout de même commencé à essaimer en négociant avec des universités étrangères (dont Paris 13) la mise en place de cursus débouchant sur des diplômes de ces facs, diplômes non reconnus par l'administration grecque. L'objectif de cette révision était donc de faire disparaître ces garanties, et les deux partis ultra majoritaires au parlement (la Nouvelle Démocratie, parti du Premier ministre, et le Pasok, parti socialiste) s'accordaient pour ouvrir les portes au privé. Mais face à la puissante mobilisa-



Sur le site du POSDEP, la ministre de l'Éducation nationale expose sa conception de la négociation...

tion (grève, facs occupées, manifestations), le Pasok a décidé de ne pas voter, empêchant ainsi le seuil nécessaire à une telle révision.

Immédiatement, le gouvernement a déposé un projet de loi cadre sur l'enseignement supérieur, avec entre autres articles la limitation du nombre d'années d'études possible, la possibilité de recourir à des financements extérieurs, la

mise en place dans chaque fac d'un «manager», une obligation de résultats pour chaque fac donnant lieu à des contrôles réguliers. Ce que beaucoup ont interprété ainsi : la création de facs privées ayant été déjouée, c'est la logique du privé qui est imposée, avec des dangers pour les étudiants qui travaillent, des risques sur les accréditations, sans parler de la dynamique de contrôle des entreprises sur les objectifs éducatifs.

Le mouvement contre ces mesures dure depuis bientôt trois mois, avec occupations par les étudiants (300 des 450 départements universitaires étaient encore occupés en fin de semaine), et grève reconduite sur plusieurs semaines par les enseignants, à l'appel de leur syndicat (unique) POSDEP, qui l'a suspendue le 26 mars. Ce mouvement remarquable mais durement réprimé (manifestations chargées, arrestations...) a besoin de notre soutien. Pour défendre le service public d'enseignement supérieur, à Athènes et en Grèce et au-delà des frontières grecques ! ●

Espagne : la mémoire des républicains

→ par Jean Ortiz, Université de Pau

Après deux années d'interminables consultations (même la Phalange a été sollicitée), le gouvernement espagnol a publié cet été la loi sur la mémoire historique exigée depuis longtemps par des centaines d'associations, des milliers de victimes non encore réhabilitées, les familles de disparus, de réprimés par le franquisme, etc. Le projet de loi, fort timoré, trahit leurs espoirs. Il est imprégné d'un insupportable esprit d'équidistance entre les uns et les autres, comme si l'on pouvait renvoyer dos à dos franquistes et républicains ! Pas un mot sur la République, les républicains ! Des mots encore tabous... La loi refuse d'annuler tous les procès du franquisme, les verdicts des tribunaux

militaires, de faire disparaître partout les symboles du franquisme, de faire du Valle de los Caídos un musée des horreurs de la dictature, etc. Le Parti Populaire, quant à lui, voit rouge et fait du retrait de la loi l'un de ses chevaux de bataille contre le gouvernement du PSOE. L'Église fulmine. Satanée «croisade» ! L'ERC et Izquierda Unida veulent un contenu plus offensif de la loi en matière de réparations, de réhabilitations, etc.

La loi, actuellement bloquée au Parlement, risque d'y rendre l'âme. Face au forcing d'une droite néo-franquiste, Zapatero manque de volonté politique. Les Républicains seront-ils une nouvelle fois lâchés ? ●



Jean-Christophe Le Duigou

SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CGT

La réforme Fillon ne résout quasiment pas le besoin de financement des retraites. La variable essentielle du financement, c'est le taux d'emploi. La CGT fait trois propositions.

Quel bilan peut-on établir après 3 ans d'application de la loi Fillon ?

Appuyons-nous sur des données incontestables. Celles fournies par le quatrième rapport du Conseil d'Orientation des Retraites sont claires. Le problème de la retraite n'est pas résolu. On peut résumer le bilan de la réforme Fillon en 3 constats :

- la programmation de la baisse du niveau des retraites est confirmée. La logique Fillon, qui poursuit pour les fonctionnaires la logique de la réforme Balladur de 1993 pour les salariés du privé, aboutira à terme à une baisse d'un quart du niveau des retraites. Les conséquences seront encore plus sévères pour les femmes qui connaissent des carrières plus heurtées ;
- comme cela était prévisible, les mesures prises n'ont pas permis de relever le taux d'emploi des salariés de moins de 60 ans. Est ainsi démontré clairement que c'est la gestion de l'emploi par les entreprises qui est à l'origine des cessations anticipées d'activité. L'idée de « cotiser plus pour garantir sa retraite » se révèle un leurre ;

▼
**Bonne nouvelle,
 la population active ne déclinera
 pas à partir de 2025 !**
 ▲

- l'équilibre des régimes de retraite n'est pas au rendez-vous. Malgré les sacrifices demandés aux salariés et aux retraités, la réforme Fillon ne résout qu'un petit tiers du besoin de financement à long terme du système de retraite.

Dans quelles mesures les nouvelles prévisions économique et démographique modifient-elles les perspectives de financement des retraites et plus généralement de la protection sociale ?

L'essentiel des modifications intervenues depuis 3 ans dans le contexte socio-économique est bien celui de la nouvelle prévision démographique produite par l'INSEE. Bonne nouvelle, la population active ne déclinera pas à partir de 2025 comme cela était prévu ! Mieux, il y aura en fait une stabilisation de la population active sur le très long terme. Cela n'empêchera pas bien sûr le nombre de



En matière
 d'organisation de
 la vie collective
 et individuelle,
 nous sommes
 devant
 de nouveaux
 choix
 de société

retraités d'augmenter. Mais les naissances plus nombreuses viendront empêcher le déclin de la population en âge de travailler. Le rapport démographique entre actifs et retraités se détériorera moins même s'il reste préoccupant. Cela montre bien qu'à horizon de 20, 30 ou 40 ans nous sommes plus dans un travail de prospective que de prévision. L'effort de modélisation est justifié mais il ne peut aucunement prétendre exprimer une vision certaine de l'avenir.

En tout cas, on peut en tirer une conclusion robuste :

- à horizon 2020, l'équilibre des régimes de retraite tient avant tout à la situation de l'emploi. Une amélioration substantielle du taux d'emploi est, à cette échéance, la variable essentielle pour répondre au besoin de financement ;
- à long terme, le débat est tout autre. Il introduit beaucoup plus de choix, notamment en matière d'organisation de la vie collective et individuelle. Accepte-t-on de toujours s'inscrire dans le découpage strict de la vie en trois séquences successives : éducation/travail/retraite ? Quelle est la conception de la retraite ? Nous sommes là devant de nouveaux choix de société.

Quelles pistes proposer pour une réforme permettant de garantir les retraites en liaison avec une politique de développement de l'emploi et d'une augmentation sensible de la reconnaissance réelle de la qualification des emplois ?

La CGT a proposé de réfléchir et de travailler dans plusieurs directions :

- du côté des droits, il faut revoir les conditions d'acquisition en incluant les périodes d'études, d'apprentissage et de précarité dans les périodes ouvrant un droit à la retraite ;
- du côté du pilotage, il faut revenir à une évolution parallèle des salaires nets et des retraites afin de garantir une évolution comparable des rémunérations d'activité et à la retraite. Ne laissons pas se cliver les rapports entre actifs et retraités, ce qui fragiliserait la retraite par répartition ;
- du côté des financements, il faut à la fois élargir l'assiette des contributions patronales aux produits financiers des entreprises et moduler le taux des cotisations en fonction de la gestion de l'emploi des entreprises. Une entreprise qui licencie pour arrondir ses profits doit payer plus qu'une autre qui embauche et développe la qualification. Ces trois réformes favoriseraient le développement de l'emploi, la qualification, la valorisation du travail, ce qui constituerait un socle solide pour l'équilibre financier de l'ensemble de notre système de protection sociale. ●

*Propos recueillis par
 Pierre Dubarcourt*

Label art et essai : un cinéma d'exception (culturelle)

→ par Jacques Font et Jérôme Quaretti,
exploitant et gérant du cinéma « Rive Gauche » à Perpignan

Face à l'uniformisation et au consumérisme de la production cinématographique, d'irréductibles salles « Art & Essai » instaurent un rapport vivant entre cinéastes et spectateurs critiques, alliant distraction, art et éducation.



Nous faisons partie à Perpignan d'un réseau d'art et d'essai. Pour obtenir ce label, il nous faut respecter un cahier des charges du Centre National de la Cinématographie qui impose de passer au minimum 80 % de films recommandés « art et essai ». Nous sommes également membre du réseau « Europa cinémas » qui est un sigle délivré par un service de l'Union Européenne pour la diffusion du cinéma européen, d'où l'obligation de programmer un pourcentage important de films européens.

Un cinéma d'art et d'essai doit toujours innovant et être là où on ne l'attend pas. L'idée est d'accompagner les films avec un maximum de débats et/ou d'animations, car un cinéma doit être un lieu de vie où les spectateurs ne viennent pas uniquement pour visionner un film. Dans ce cadre, les partenaires naturels sont des associations comme Attac, la Ligue des Droits de l'Homme, les Amis du Monde Diplomatique ainsi que divers organismes musicaux (Festival Jazzèbre) et artistiques (Les Collections de Saint Cyprien).

La promotion des films des réalisateurs qui sont dans le département (comme Stéphane Goxe ou Christophe Coello qui viennent de co-réaliser *Volem rien foutre al pais* avec Pierre Carles) n'est pas oubliée.

Mais la priorité absolue reste les jeunes. À ce titre, des comédies et/ou des films fantastiques en version originale sont programmés afin de leur faire franchir le seuil (souvent pour la première fois) de l'établissement et leur permettre de découvrir ainsi un autre type de cinématographie bien plus originale et diversifiée que celle qu'ils visionnent habituellement. Les étudiants bénéficient aussi de tarifs préférentiels grâce au Pass'Culture mis en place avec l'Université de Perpignan. La cinéphilie est un objectif majeur. Si les spectateurs ne voient que les grandes productions ils n'auront qu'une vision

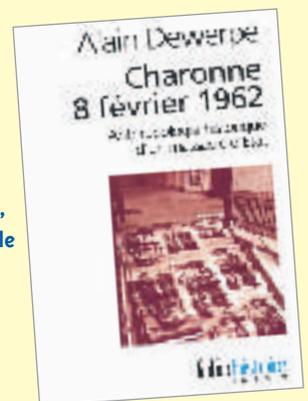
unique du cinéma. Il faut donc les inciter à voir des films avec des plans longs. Le public ne vient pas se détendre, il vient réellement voir. Les films primés dans les festivals de Berlin, Cannes, Venise, etc.) sont également projetés. N'oublions pas que de grands réalisateurs, comme Téchiné et Ozon, ont débuté dans des salles d'art et essai. ●

CHARONNE, 8 FÉVRIER 1962,

Alain Dewerpe (Gallimard, 2006)

À la suite de notre article sur la commémoration du massacre de Charonne (LE SNESUP n° 552) André Daspre nous a fait parvenir cette note de lecture, sur un ouvrage indispensable pour comprendre l'événement tragique que nous relations.

Cet ouvrage représente un vaste et très méthodique travail de recherche. L'auteur, qui était un enfant quand sa mère a été tuée à Charonne, rend hommage aux victimes mais il traite le sujet avec l'objectivité d'un historien. À partir des archives, des témoignages, il rétablit les faits, de façon indiscutable et montre que la police parisienne (Papon était alors le préfet) s'est livrée à un « massacre d'État » sur des manifestants pacifiques. Il souligne la force des réactions syndicales et politiques, surtout au moment des funérailles des victimes. Les responsables des massacres ont obtenu l'amnistie pénale. Sur cette tragédie politique, cette remarquable étude apporte vraiment toute la lumière.



André Daspre